

VISITEZ L'EXPOSITION LES 2, 3, ET 4 AOUT

LA CONVENTION DES MUNICIPALITES

ELLE SE TERMINE MARDI DE CETTE SEMAINE. — LA DELEGATION DE ST-HYACINTHE DE RETOUR. — ADOPTION D'IMPORTANTES RESOLUTIONS.

La délégation de la ville de Saint-Hyacinthe qui a pris part à la convention de 1932 de l'Union des Municipalités est revenue hier matin. Elle était composée de Son Honneur le maire T. D. Bouchard et de messieurs J. B. Létourneau, Ernest Picard, Jos. Archevêque et Victor Chabot.

Presque toutes les villes de la province étaient représentées à ce congrès qui a été l'un des plus importants qui aient été tenus jusqu'ici par l'Union. Il y avait 491 personnes qui ont pris part à cette convention-excursion.

Les questions les plus importantes qui ont été discutées ont été le secours aux sans-travail, le retour à la terre, la municipalisation de l'électricité et l'établissement de la Commission Municipale.

Il nous est impossible dans cet article de commenter les importantes décisions qui ont été prises par la convention mais nous croyons devoir publier les résolutions qui ont été adoptées au congrès car elles donnent une excellente idée de l'importance des conventions annuelles de l'Union des Municipalités et de l'intérêt que peuvent trouver les hommes municipaux qui y sont envoyés pour représenter leur conseil.

Voici ces résolutions:

RESOLUTION NO. 1 L'aide aux sans-travail

IL EST PROPOSE PAR M. J. M. Gabias, échevin de Montréal, Président du Comité Exécutif, et M. J. E. DeBellefeuille, maire de Pointe-Claire;

SECONDE PAR M. Joseph Marier, secrétaire-trésorier de la ville de Drummondville et M. J. E. Letellier, maire de la ville de Mégantic;

ET RESOLU:

PREMIEREMENT:

Que cette convention après avoir entendu la conférence de l'honorable T. D. Bouchard, maire de St-Hyacinthe, sur le système contributoire de travaux d'aide aux sans-travail établi récemment dans la ville de Saint-Hyacinthe et désirant manifester à son auteur l'intérêt profond qu'elle a suscité chez les délégués le prie de recevoir leurs remerciements et leurs félicitations les plus chaleureuses et en témoignage de leur haute appréciation et pour faire bénéficier les municipalités intéressées des idées qu'elle développe ordonne que sa conférence soit imprimée aux frais de l'Association pour distribution gratuite à toutes les cités et villes de la province;

DEUXIEMEMENT:

ATTENDU que le système contributoire d'aide aux sans-travail préconisé dans cette conférence paraît un moyen rationnel de venir efficacement au secours des sans-travail nécessiteux sans compromettre les finances des gouvernements fédéral et provincial et des municipalités;

ATTENDU que les sans-travail nécessiteux préfèrent en très grande majorité vivre de leur travail que vivre de la charité publique;

ATTENDU que ce système procurera au moins trois fois plus d'argent aux sans-travail nécessiteux qu'ils pourraient en obtenir comme simple charité;

ATTENDU qu'il décourage l'oisiveté pour promouvoir l'esprit de travail;

ATTENDU que les gouvernements et les villes pourront ordonner la construction d'entreprises publiques lesquelles, en raison des conditions particulières existant dans ce système, deviendront d'un coût économiquement profitable alors que ce coût serait prohibitif dans les conditions ordinaires;

ATTENDU que les travaux d'aide aux sans-travail deviendront moins attrayants que les travaux ordinaires et que les sans-travail ne les acceptent que dans le cas de stricte nécessité et qu'ils seront portés à chercher de l'occupation chez les employeurs privés;

ATTENDU que les secours des gouvernements et des municipalités doivent dans la crise actuelle se limiter aux sans-travail nécessiteux et que ce système limitera l'octroi de secours aux sans-travail de cette catégorie;

ATTENDU que ce système n'est pas en contradiction mais en accord avec la politique des gouvernements tendant à limiter leurs contributions aux secours directs;

ATTENDU que les travaux décrétés d'aide aux sans-travail seront exécutés aux conditions suivantes:

(a) Le coût des matériaux est à la charge des intéressés directement et ne peut dans aucun cas être chargé au fond contributoire. Le coût de la main d'oeuvre seul est chargeable à ce fonds.

(b) Le fonds contributoire est constitué comme suit:

PREMIERE PART: Cinquante pour cent sont payés par les intéressés directement et les intéressés ont droit de diminuer leur contribution des montants qui peuvent leur être octroyés par les départements fédéraux et provinciaux qui subventionnent dans le cours ordinaire de leur administration des travaux de même nature.

DEUXIEME PART: Vingt-cinq pour cent sont payés à même les fonds de secours directs des municipalités auxquelles contribuent actuellement la municipalité, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial chacun pour un tiers;

TROISIEME PART: Vingt-cinq pour cent sont acquittés en heures de travail par les ouvriers employés, cette troisième part étant considérée comme la contribution des sans-travail au maintien du système.

(c) Le taux du salaire à l'heure doit être le salaire raisonnable et courant de la municipalité ou s'exécutent les travaux.

(d) Les sans-travail de toute municipalité, même extérieure, mais de la province, consentant à payer leur part de secours directs pourront être admis sur les chantiers d'aide aux sans-travail sur présentation d'une carte d'admission signée par les autorités compétentes de la municipalité étant la résidence ou le domicile du sans-travail;

C'EST POURQUOI cette Convention déclare approuver le dit système dans ses grandes lignes, en recommandant l'adop-

tion à toutes les municipalités de la province dans lesquelles il peut être mis en vigueur et prie le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial ou les organismes qui les représentent dans l'administration des secours aux sans-travail, de permettre aux municipalités d'appliquer les sommes qu'elles peuvent verser en secours directs au paiement des vingt-cinq pour cent portés dans le dit système comme la contribution des corps publics.

TROISIEMEMENT: Il est de plus résolu que des copies certifiées des présentes résolutions soient transmises sans délai à l'honorable R. B. Bennett, premier ministre du Canada, à l'honorable L. A. Taschereau, premier ministre de la Province de Québec et Ministre des Affaires Municipales et à toutes les municipalités de cités et de villes de la Province.

Adoptée

RESOLUTION NO. 2 L'Enregistrement Obligatoire

PROPOSE PAR M. Victor Chabot, échevin de St-Hyacinthe;

SECONDE PAR M. J. E. Letellier, maire de la ville du Lac Mégantic;

ET RESOLU:

1o.—ATTENDU que depuis quelques années surtout, il se produit un déplacement considérable de la population dans les municipalités de la province.

2o.—ATTENDU que ce mouvement de la population, celle qui pénètre dans les cités et villes surtout, est exempt de tout contrôle et que dans la plupart des cas, les autorités municipales sont sans renseignements sur les nouvelles familles qui viennent s'établir dans la municipalité.

3o.—ATTENDU qu'il serait dans l'intérêt public qu'une législation intervienne à l'effet de contrôler efficacement ce changement de domicile et l'arrivée de nouveaux venus.

4o.—ATTENDU que semblable législation serait de nature à rendre service au public à l'heure actuelle où l'on fait tant d'efforts pour encourager le retour à la terre.

5o.—ATTENDU que telle législation existe dans la plupart des pays d'Europe;

QU'en conséquence, l'Union des Municipalités de la Province de Québec, réunie en convention, recommande à la Législature, dès sa prochaine session, l'adoption d'une loi pour obliger toute personne venant se fixer dans une municipalité dans la province, à aller s'enregistrer au bureau de la municipalité dans les trente jours suivant son arrivée.

Adoptée

RESOLUTION NO. 3 Le Retour à la Terre

PROPOSE PAR M. J. M. Gabias, Président du Comité Exécutif de Montréal.

APPUYE PAR M. le Dr J. O. Leblond, maire de Lévis.

ET RESOLU:

ATTENDU que le développement de la Colonisation et de l'établissement sur les terres cultivables a été considéré jusqu'ici et est encore considéré comme étant du domaine exclusif des gouvernements fédéraux et provinciaux;

ATTENDU que les municipalités doivent restreindre leurs activités au développement de leur propre territoire et qu'elles ne sauraient raisonnablement être tenues de contribuer au développement d'autres municipalités ou de territoires inorganisés;

ATTENDU que dans le projet actuel de retour à la terre la part contributoire des municipalités a été fixée à une proportion égale à celle du gouvernement fédéral ou du gouvernement provincial;

ATTENDU que cette part est excessive quant à ce qui concerne les municipalités et qu'elle impose aux dites municipalités un fardeau trop lourd en rapport avec les bénéfices propres qu'elles pourraient retirer de la mise en vigueur de ce projet;

ATTENDU que les municipalités ne sont particulièrement intéressées dans ce projet que par la réduction des charges que peuvent imposer sur leur fonds de secours direct les personnes qui pourraient être retranchées de la liste des assistés;

ATTENDU que cette assistance coûterait moins cher que les montants dépensés pour mettre en vigueur les dits projets de retour à la terre;

EN CONSEQUENCE il est résolu que des représentations soient faites aux gouvernements fédéral et provincial pour leur demander d'apporter à ce projet des modifications en vertu desquelles la part contributoire des municipalités serait ramenée à un montant sensiblement égal au profit direct que peuvent en retirer les municipalités et que, de plus, si les gouvernements ne peuvent maintenir leur part contributoire au maximum actuel en diminuant la part des municipalités, les dits gouvernements soient priés de permettre aux corps municipaux de souscrire un montant moindre que \$200.00 les gouvernements s'engageant à tripler ce montant en souscrivant chacun d'eux un montant égal à la contribution municipale.

Adoptée

RESOLUTION NO. 4 La qualification des secrétaires-trésoriers

PROPOSE PAR: M. J. A. Guy, maire de St-Martin de Laval.

SECONDE PAR: M. le docteur J. O. Leblond, maire de Lévis.

ATTENDU qu'il est de la plus haute importance que les municipalités emploient toujours des secrétaires-trésoriers compétents;

ATTENDU qu'il n'existe actuellement aucun système permettant de juger de la qualification des secrétaires-trésoriers;

QU'IL SOIT RESOLU:

De prier la Commission municipale de Québec d'étudier l'opportunité de remettre des certificats de compétence après examen ou autrement, à tout nouveau secrétaire-trésorier qu'une municipalité désirerait engager.

Adoptée

RESOLUTION NO. 5 Colportage à domicile

PROPOSE PAR M. Gosselin, maire de Magog.

SECONDE PAR M. St-Jean, échevin de Magog.

ATTENDU qu'un nombre considérable de maisons de

(Suite à la page 8)

LE DISCOURS DE M. BOUCHARD

Nous publions ci-dessous le texte complet du discours prononcé par l'honorable M. T. D. Bouchard au cours de la convention de l'Union des Municipalités qui a eu lieu du 19 au 27 juillet courant. La conférence de M. Bouchard a soulevé un vif intérêt chez tous les délégués qui n'ont pas manqué de le féliciter chaleureusement. Voici cette conférence:

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs.

J'ai cru qu'il serait peut-être utile à quelques villes de l'importance numérique de la nôtre de savoir ce que Saint-Hyacinthe entend faire dans ses activités au sujet de l'atténuation des misères et du malaise créés par la situation actuelle du marché du travail. Ce qui est certain c'est que les administrateurs de notre ville bénéficieront de la discussion qui ne manquera pas de suivre l'allocation que je me propose de faire. Cette allocation vous fera connaître des mesures plus ou moins radicales que le conseil municipal a prises pour faire face à une situation anormale qui menace de se prolonger; c'est leur caractère hardi qui me fait pressentir que mes remarques soulèveront inévitablement une discussion qui ne manquera pas d'intérêt.

Les décisions que nous avons prises ne sont pas des remèdes à la crise et elles n'ont eu pour but que d'alléger quelque peu les souffrances possibles chez les familles et les individus affectés le plus lourdement par le manque de travail. Cependant certaines d'entre elles pourront peut-être inspirer des idées à nos gouvernements qui ont, eux, le devoir de la faire cesser. Comme à l'heure actuelle l'humanité ne souffre d'aucun grand fléau, ni de la guerre, ni des grandes épidémies, ni de la famine, il semble qu'il n'est aucune raison, hors celle d'une mauvaise organisation économique, pour que la crise actuelle sévisse avec l'intensité et la permanence qui la caractérisent. Ce n'est pas ici le lieu de faire des suggestions et celles que je pourrais avoir à faire ne regardent pas les corporations municipales qui n'administrent que pour les gouvernements et qui ne peuvent avoir d'autres activités que celles qui leur sont permises par les pouvoirs délégués que nous tenons de la Législature. Je n'ai cependant aucun doute que, lorsque vous aurez entendu mes remarques, vous pourrez avoir une idée assez claire de ce que je pourrais suggérer et tout le monde comprendra que les remèdes que j'aurais à proposer ne seraient guère de nature à délecter le palais des partisans du maintien intégral de notre système économique actuel dont les excès et les abus sont la cause de la misère qui sévit sur les deux grands continents.

Je dois d'abord rappeler les principaux caractères économiques de la ville de Saint-Hyacinthe et vous rappeler que les remèdes que nous avons adoptés l'ont été pour faire face à nos conditions particulières et que nous ne les proposons pas pour des villes de très grande importance numérique ou ayant une texture industrielle autre que la nôtre. Si toutefois les administrateurs des villes grandes et petites qui sont ici présents y trouvent, dans certains détails, des directives qui peuvent les inspirer chez eux, je serai heureux que mon court travail ait pu rendre service aux uns et aux autres.

La population de notre ville au dernier recensement était exactement de 14,600 âmes. Elle est en même temps un centre industriel et un centre agricole. La ville est entourée de trois faubourgs qui en font pratiquement partie et qui portent sa population réelle à au delà de 16,000 âmes. Nous avons environ soixante manufactures dont la plus grande pourrait employer en temps de grande prospérité quinze cents ouvriers et ouvrières et qui fonctionne actuellement à 45% de son nombre possible de mains. Notre deuxième grande industrie en temps normal peut employer 1,100 mains et elle en emploie actuellement, à temps réduit, 700. Les autres industries emploient des nombres variant de 300 à 500 ouvriers. Apparemment nous devrions avoir une crise industrielle très intense mais il n'en est pas ainsi car trois de nos industries très importantes ont été construites ou agrandies sur la fin de l'ère de grande prospérité et ont été terminées au début de la crise ce qui a fait qu'un grand nombre d'ouvriers qui durent abandonner leurs places dans des industries existantes sont entrés dans les nouvelles ce qui a atténué considérablement les effets apparents du manque de travail.

En d'autres termes notre ville a plutôt souffert d'un arrêt dans l'augmentation de sa prospérité industrielle et de sa population ce qui est un mal relativement facile à supporter pour une ville. N'eût été la crise notre population serait aujourd'hui avec celle de nos faubourgs, de 20,000 âmes alors qu'elle n'est que de 16,000. Si notre ville a pu supporter facilement son arrêt d'augmentation de la prospérité industrielle il n'en a pas été ainsi des manufactures dont le capital investi s'est augmenté considérablement au moment où la crise est venue leur enlever 50% de leur travail.

L'an dernier 480 personnes se sont enrégistrées comme chômeurs et ont demandé à la municipalité soit du travail, soit du secours direct. Parmi celles qui ont fait des demandes il est facile d'en retracer au moins 50% qui n'étaient pas des personnes affectées réellement et sérieusement par la crise. La ville n'avait aucun système pratique pour faire le classement de ceux qui demandaient du travail ou de l'assistance. L'ouvrage a été fractionné d'après son volume et le nombre des applicants. Les travaux, pour la partie de la dépense pour main-d'oeuvre ont coûté généralement au delà de 50% de ce qu'ils auraient coûté en temps ordinaire; si le gouvernement n'eût pas contribué dans le coût des matériaux comme dans celui de la main-d'oeuvre la ville de Saint-Hyacinthe aurait payé plus cher pour ses entreprises subventionnées que si elle les avait faites avec ses propres deniers. On estime que les travaux ont coûté, en somme, plus cher qu'ils auraient coûté normalement pour un montant au moins égal à celui qui a été fourni par les gouvernements. Un exemple typique est celui de la construction d'une terrasse dont on avait fait les estimés six mois avant la crise et à un moment où le coût de la main-d'oeuvre était plus élevé, vu l'abondance de travail, qu'il n'était lorsque l'entreprise fut exécutée sous la loi du chômage. Cet estimé en temps normal était de \$12,000. La terrasse construite sous la loi du chômage a coûté \$42,000. En allouant le tiers du coût de l'estimé pour imprévus, la terrasse aurait dû coûter \$16,000 en temps normal et, au cours de la crise, ce coût a été dépassé de \$26,000. Comme le gouvernement a contribué dans ce travail pour 50% du nouvel estimé qui était de \$25,000 soit \$12,500, la terrasse a coûté à la ville \$29,500.00 au lieu de \$16,000.00; donc si ce travail eût été exécuté en temps ordinaire la ville aurait économisé \$13,500 et le gouvernement \$12,500 soit un total d'économies de \$25,500.

On comprend que dans ces circonstances il était impossible pour la ville de Saint-Hyacinthe de continuer à mettre

en vigueur un système d'aide aux sans-travail de cette nature et qui a été responsable cette année d'une augmentation de taxes de 35%; il a d'ailleurs été catégoriquement condamné aux élections municipales de 1931 et 1932 où tous les partisans du régime qui l'avait mis en vigueur, sans en excepter un seul, ont été éliminés où se sont volontairement retirés de la vie publique.

La nouvelle administration qui est en somme celle d'avant 1930 a décidé d'employer un autre système pour venir en aide aux sans-travail. Je dois d'abord dire et je crois que tout le monde admettra aujourd'hui que c'est une grave erreur de croire, dans un pays où existe le régime capitaliste, que les gouvernements et les administrations municipales peuvent remplacer dans les temps de crise industrielle, les employeurs privés. Le nombre d'ouvriers que les gouvernements et les municipalités peuvent employer sans perte économique est infime comparé à ceux qui trouvent de l'occupation dans les industries privées. A Saint-Hyacinthe il y a tout près de 4,000 ouvriers occupés en temps normaux et la ville peut en employer et, à certaines saisons seulement pour au moins soixante et quinze pour cent, environ une centaine. Cent, sur 4,000 c'est presque une goutte d'eau jetée dans un plein tonneau.

Il est donc inutile de songer à charger les corps publics de remplacer les employeurs privés. Les seules obligations qu'on puisse reconnaître aux gouvernements et aux municipalités c'est: premièrement de maintenir au travail toutes les personnes qu'elles peuvent en saine économie employer aux entreprises qui leur sont propres et qu'elles peuvent exécuter sans compromettre l'intérêt des propriétaires desquels on n'a le droit de réclamer que des taxes raisonnables surtout aux moments où leurs revenus sont diminués par le non-paiement ou la baisse du loyer; deuxièmement, de subvenir par l'assistance publique en secours directs aux besoins les plus pressants des familles ou des individus pour leur subsistance physique.

Mais si les villes ne peuvent pas se substituer aux employeurs elles peuvent tâcher de leur donner des exemples parce qu'elles peuvent le faire plus facilement qu'un employeur particulier qui a à subir la concurrence de ses voisins pour le maintien de son industrie.

La première mesure adoptée par le conseil municipal a été celle de la mise en vigueur dans tous les départements municipaux, où cela était possible, de la journée de huit heures et de la semaine de quarante-quatre heures. Cette réforme a été décrétée pour employer plus d'ouvriers et elle ne constituera aucun accroissement de dépenses pour le trésor public car si le salaire à l'heure n'a pas été réduit il n'a pas été augmenté et un ouvrier qui travaillait anciennement 60 heures par semaine à trente cents de l'heure ne travaillera plus que 44 heures au même taux et les seize heures qu'il travaillera en moins seront attribuées à un nouvel employé. Si l'on tient en ligne de compte la diminution du coût de la vie qui est estimé à 25% depuis deux ans le pouvoir d'achat du salaire hebdomadaire d'un homme travaillant aujourd'hui 44 heures est sensiblement égal au salaire d'un homme travaillant 60 heures en 1929, au même taux.

Il est probable que la ville améliorera sensiblement le coût de ses entreprises car il est certain qu'un homme ne travaillant que 8 heures par jour donne un meilleur rendement par heure qu'un homme qui travaille dix heures.

Le conseil municipal n'a pas hésité à adopter cette réforme car notre pays, je parle de la province de Québec, a adhéré en 1929 à la Conférence de Genève qui a décrété la mise en vigueur dans tous les pays appartenant à la Société des Nations de la journée de 8 heures. Il nous a semblé que les progrès réalisés dans la production par le machinisme devaient bénéficier non seulement au capitaliste mais aussi au travailleur; si avec l'aide de la machine les manufacturiers peuvent produire aujourd'hui dix fois plus qu'ils ne produisaient il y a 50 ans pourquoi l'ouvrier ne bénéficierait-il pas, lui aussi, un peu de cette réforme qui s'est toujours faite à son détriment puisque la machine a remplacé 9 hommes et a contribué à la réduction si considérable du nombre des travailleurs.

La journée de 8 heures existe dans presque tous les pays avancés et le travailleur de notre province a droit d'être traité comme celui des autres provinces et des autres pays. Il ne faut pas, d'ailleurs, croire que lorsque le travailleur quittait son usine au coup de sifflet de 6 heures que son labeur du jour était terminé. Dans 99 cas sur 100 il n'a pas de domestique de l'un ou de l'autre sexe pour exécuter chez lui ses petits travaux ménagers et presque toujours il ne laisse l'usine que pour se remettre au travail à son foyer. En laissant l'usine un peu plus à bonne heure cela lui permettra d'avoir un peu de loisirs à chaque jour de la semaine comme en ont ceux qui l'emploient et qui vivent du travail qu'il fait à l'atelier.

Ce qui a retardé le progrès dans l'établissement de la semaine de 44 heures c'est beaucoup l'insistance que mettent les ouvriers à retirer pour 44 heures d'ouvrage le même montant qu'ils reçoivent pour 55 ou 60 heures. Cette réclamation nous a été faite mais nous avons cru ne pas en tenir compte en raison du pouvoir d'achat du dollar comparé à celui de 1930 et nous croyons que l'ouvrier retarde inutilement la venue de cette réforme en persistant dans sa demande d'augmentation de salaire par heure. Le salaire devra s'ajuster lui-même par la force des circonstances; si le pouvoir d'achat des gages que nous payons actuellement devient trop faible les ouvriers réussiront certainement à le faire réajuster comme ils ont d'ailleurs réussi à le faire dans le passé avec la semaine de 60 heures.

Le second mesure que nous avons adoptée c'est la nomination d'un comité extra-municipal pour recevoir les demandes d'assistance publique de toute nature et nous avons abandonné le vocable COMITE DE CHOMAGE pour le remplacer par celui de COMITE D'ASSISTANCE PUBLIQUE. Nous avons nommé dans ce comité des personnes indépendantes du vote et du patronage populaire de manière à faire disparaître toute ingérence politique ou commerciale. Ce comité est constitué d'ouvriers, de commerçants et d'hommes retirés des affaires.

Il a pour mission de recevoir les demandes d'assistance sous forme de travail ou de secours directs et de faire une enquête complète sur chaque demande qui lui est soumise. Le requérant doit remplir une formule sous serment dans laquelle il donne un nombre assez considérable d'informations qui permettent au comité d'assistance publique de classer son cas. J'ai ici quelques-unes de ces formules dont je pourrai donner une copie à chaque personne qu'elle pourrait intéresser. On constatera à sa lecture que lorsque celui qui demande de l'assistance l'a complétée elle est soumise à deux ou trois enquêtes pour en établir la véracité. Nous ne prétendons pas que notre commission d'assistance publique ne fera pas d'erreurs dans cette classification mais nous croyons qu'elles les réduira au minimum possible ce qui permettra au conseil municipal de restreindre considérablement ses dépenses en ne don-

(Suite à la page 5)

POUR QUINZE FRANCS...

Vous n'auriez pas un litre à boire ?

Le fermier Maurice Convers, du hameau des Bruyères, regarda les deux gars du trimard. L'un d'eux ne lui était pas inconnu. Convers l'avait vu naître et grandir au hameau voisin. Il savait aussi quels chemins hasardeux avait suivi ce garçon peu recommandable: auteur de vols, de rapines, plusieurs fois condamné, on le redoutait plutôt qu'on ne cherchait à lui rendre service.

Brave homme, au cœur sensible, le fermier répondit pourtant :

— Il y a bien quand même un verre de vin pour toi.

Et comme il ne pouvait décemment inviter l'un sans l'autre, il posa trois verres sur la table. On trinqua. Puis, soucieux cependant d'en finir, M. Convers déclara :

— Allez, terminons la bouteille. Il est temps que je mène les bêtes aux champs.

L'un de ses fils, le petit Joannès, avait déjà rassemblé le troupeau dans la cour. Les deux trimardeurs firent signe de s'éloigner. Le fermier prit avec son fils la direction du pâturage.

Par quel mystérieux appel du destin éprouva-t-il, à mi-chemin, le besoin de faire demitour ? Qui pourrait le dire ? — Va jusqu'au pré, dit-il à son fils, je m'en retourne, car "ils" seraient bien capable de revenir et de prendre quelque chose.

Il ne croyait pas si bien dire. Du moins le sombre pressentiment qui l'avait frappé ne l'avait pas trompé. Les deux loustics fouillaient les tiroirs de la cuisine lorsque, rentrant par la porte du cellier, sur la façade arrière de la maison, M. Convers pénétra chez lui, trahi par le bruit de ses sabots.

Il se heurta alors à deux hommes dont l'un brandissait comme une redoutable massue un pilon et l'autre un stylet.

La première pensée du fermier fut pour défendre son argent. Mais à peine chercha-t-il à barrer la route aux voleurs qu'un coup de pilon l'atteignit à la tête. Puis la lame du couteau entra dans son ventre, douloirement.

Convers, dans la lucidité qu'il s'efforçait de maintenir, sentit ses forces le trahir. Mais les bandits, qui ne voulaient pas que leur échappât celui qui pourrait les dénoncer, se ruèrent sur lui. Celui qui maniait le pilon frappa si fort que le manche se brisa. Son compagnon en saisit un autre qui dépassait d'une cuve et les coups de massue continuèrent à pleuvoir.

Quelle atroce tuerie ! Arrachant de la baratte qui se renverse un long battoir emmanché, l'un des bandits en fait une arme terrible. Le disque de bois qui, le matin même, avait servi à faire le dernier beurre, se casse en ouvrant en deux, comme une noix, le crâne du fermier. Son sang coule et se mêlera au sang de la vigne qui tout à l'heure se répandra sur le sol. Car les deux assassins, pour se reconforter sans doute, tirent du tonneau, dont ils referment mal le robinet, un dernier litre.

Et, le litre vidé, la fouille reprend. Dans la cuisine, les tiroirs sont vidés. Les matelas retournés dans les chambres. Mais, dans leur hâte, les criminels fouillent mal et ne trouvent pas le magot caché dans

Surveillance de la circulation

L'hon. Ministre de la voirie donnait récemment à la radio une causerie sur la sécurité, au cours de laquelle il énonçait les grandes lignes des instructions qu'il a données aux officiers de circulation. Voici, pour le bénéfice des automobilistes, un résumé des déclarations faites par le Ministre à la radio.

Sur les routes de campagne les officiers surveilleront tout particulièrement les courbes, le sommet des côtes et l'entrée des ponts. On sait que la plupart des accidents dans les campagnes surviennent à ces endroits dangereux. Les automobilistes devront donc prendre bien soin de ralentir à ces endroits et surtout de garder leur droite. Ceci est très important.

Les passages à niveau. — La province de Québec possède une loi qui oblige les automobilistes à arrêter avant de franchir un passage à niveau non protégé, c'est-à-dire un passage à niveau qui n'est pas en charge d'un signaleur, ou muni d'une barrière ou de signaux indiquant automatiquement l'approche d'un train. Cette loi a déjà produit d'excellents résultats: ce que prouvent les statistiques.

Les officiers de vitesse ont reçu instruction de surveiller les passages à niveau et de voir à ce que la loi soit respectée. L'on est sûr de cette façon de sauver plusieurs vies.

Les camions. — Le public se plaint de la façon dont les camions circulent sur les routes. Ce reproche est fondé en bien des cas. Les camions vont trop vite, ils sont généralement surchargés et leurs conducteurs n'ont aucun égard pour les automobilistes ordinaires. Il est rare qu'un camion donne le chemin de bon gré. Les officiers de circulation ont instruction de surveiller les camions d'une façon toute spéciale.

Le transport de passagers par un camion est interdit. — Lors de sa dernière session, la Législature de la province a adopté au sujet des camions un amendement à la loi des véhicules automobiles. Cet amendement défend de se servir d'un camion pour le transport de personnes qui paient leurs frais de transport. Si ces personnes ne paient rien, l'on ne peut transporter plus que dix passagers par camion, à moins qu'il ne s'agisse des employés du propriétaire du camion qui se rendent à leur travail ou en reviennent. Cet amendement à la loi sera bien vu du public, car le camion ne convient pas au transport des passagers. Les accidents que l'on a eu à déplorer dans le passé le prouvent.

Les autobus. — Les reproches que l'on fait aux camions s'appliquent généralement aux autobus. Les autobus vont trop vite et gardent généralement le milieu du chemin. Les autobus seront eux aussi surveillés d'une façon particulière, surtout en ce qui concerne la vitesse. La loi permet aux autobus de circuler à 20 milles dans les villages et à 30 milles sur les routes de campagne. Cette limite de vitesse devra être strictement observée.

L'ivresse. — La loi décreta qu'un chauffeur qui conduit en état d'ivresse perd automatiquement sa licence pour un an. Le règlement sera appliqué intégralement.

Les intersections. — Les intersections sont le théâtre le plus fréquent des accidents. Le gouvernement a cru qu'il protégerait le public voyageur en décrétant un règlement nouveau à son sujet. Ce règlement oblige les automobilistes qui se dirigent d'un chemin de deuxième ou de troisième importance à une grande route d'arrêter avant d'entrer sur la grande route. Le département de la voirie s'occupe d'installer les signaux d'arrêt nécessaires, et il verra à appliquer ce nouveau règlement dans l'intérêt de la sécurité publique.

MOINS D'AUTOS

S'il faut en juger par les licences distribuées à date, le nombre des automobiles a diminué de 15,620 cette année, dans la province.

Montréal a 1856 camions de moins, mais Québec en a un peu plus qu'en 1931.

La diminution est attribuable surtout aux campagnes. Il est évident que les cultivateurs propriétaires d'autos préfèrent laisser leurs machines au garage afin de faire quelques épargnes. Cependant, Monsieur J. A. Bégin, contrôleur du revenu, signale que la loi de l'enregistrement est basée sur la possession et non sur la circulation.

— C'est le sang de Convers ? demandent les gendarmes.

— Non, je me suis coupé en taillant une branche.

— Alors, pourquoi te caches-tu ?

— Rey, tétu, lutte encore contre l'évidence. Il a bien bu le matin chez Convers, mais il ignore tout du crime.

La capture de Perro, l'autre assassin, fut plus docile. En vain, les inspecteurs de la police mobile allaient de ferme en ferme, où l'Italien avait l'habitude de travailler, quand le hasard, dieu des policiers, mit vers onze heures du soir, sur la route des inspecteurs, un piéton qui, bras ballants, allait dans la direction du côté de Saint-Etienne.

L'homme répondit avec un fort accent étranger.

— Ne vous appelez-vous pas Perro ? continua le commissaire.

— En effet...

— Ceinturé et poussé dans l'auto, Perro se trouva emporté avant même de s'être rendu compte de ce qui lui arrivait.

Tout ce qu'on avait pu imaginer de la scène atroce qui entraîna la mort du malheureux fermier est encore dépassé par la réalité: Perro enfonce plusieurs fois un tiers-point dans le ventre de Convers, pour essayer de lui faire dire où était son argent. Et Rey son complice devant le dernier qui secouait sa victime, lui écrasa la tête d'une grosse pierre.

Pour tout butin, ils emportèrent quinze francs !

F. D.

Pathfinders

- Portent le nom et la garantie Goodyear.
- Se vendent mieux que n'importe quel pneu de leur classe.
- Sont faits en cordes Supertwist, éliminant toute friction interne, cause de chaleur.
- Ont une épaisse semelle qui adhère à la route et dure toute la vie du pneu.
- Ont le dessin de traction au milieu de la semelle, là où il doit être.
- Coûtent 20% de moins que les pneus "Standard".
- Un seul pneu les surpasse — le Goodyear à semelle All-Weather.
- Etablissent partout des records de route. Demandez à votre vendeur local.



se majorité des automobilistes.

Afin de rendre l'officier de vitesse de plus en plus utile, le département a fait suivre ce printemps à chacun d'eux un cours de premiers soins au blessé. Chaque officier de vitesse a donc avec lui une trousse de pansements, de sorte qu'il sera en mesure, advenant le cas d'un accident, de donner les soins les plus urgents.

Coopération. — La surveillance du département ne peut être efficace que si le public veut bien coopérer avec le département de la voirie. Il faut que l'automobiliste s'occupe personnellement de sa propre sécurité et qu'il évite de la compromettre par l'imprudence et la témérité.

Le Ministre demande donc la coopération la plus entière du public voyageur, et il est sûr que s'il obtient cette coopération le nombre des accidents sera réduit à un minimum. L'effort individuel multiplié par des centaines de mille automobilistes produira inmanquablement la sécurité routière parfaite.

Qui bénéficierait de tarifs douaniers

C'est la question que se pose le "Toronto Star," après avoir publié une série d'articles dans lesquels il établit que nos droits de douane haussent d'une façon singulière le prix des marchandises d'un usage courant.

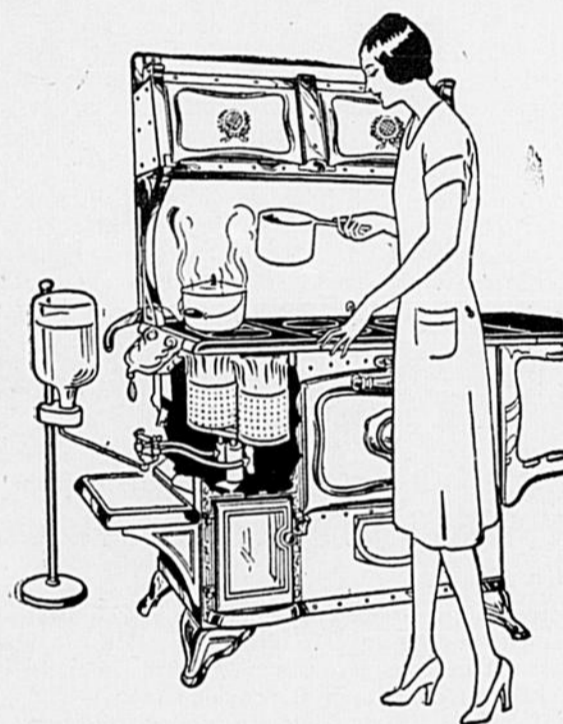
On dira que les tarifs avantageux les producteurs. Mais "le cultivateur est un producteur et en même temps un consommateur."

"L'ouvrier employé dans une manufacture est un producteur mais aussi un consommateur."

"Les politiciens qui affirment que leurs tarifs élevés doivent protéger le cultivateur et l'ouvrier, tous deux des producteurs, oublient que ces mêmes tarifs causent du préjudice au cultivateur et à l'ouvrier, considérés comme consommateurs."

"Il est plus difficile d'avantager le cultivateur par le protectionnisme que le manufacturier; car le prix de ce que vend le premier est réglé, d'une façon générale, par les marchés mondiaux et l'état des affaires. Mais pour celui qui se livre à la culture, comme pour celui qui fabrique quelque chose, les droits de douane sont des instruments à deux tranchants qui l'atteignent dans son rôle de consommateur."

"Un ouvrier qui fabrique des vêtements est en même temps consommateur — entre autres choses — de denrées. L'individu qui se livre à la production des denrées est consommateur — entre autres choses — de vêtements. Si le fabricant de vêtements a plus de difficulté à vivre par suite des droits de douane, et si le cultivateur paie ses vêtements plus cher, tous les jours à cause des droits de dou-



Six raisons principales, pour lesquelles cet automne, et cet hiver, vous choisirez de préférence à tout autre système de chauffage, le brûleur à l'huile,

SILENT GLOW

Le brûleur Brillant, Silencieux

Propre, Commode, Epargne de temps et d'Ouvrage, Surplus de Chaleur Controlable, Très Economique et prix Coûtant très bas.

S'adapte a n'importe quel poêle, fournaise, Poêle à cuisson, etc.

Vendu à St-Hyacinthe, par

H. LETOURNEAU

Plombier - Ferblantier - Couvreur

265 rue Cascades,

Tél. 681w - Bureau 463

Une démonstration montrant le brûleur en opération, vous convaincra, lorsque vous passerez a notre magasin.



Par LE CONTINENTAL LIMITED

À MINAKI WINNIPEG EDMONTON JASPER LES MONTAGNES ROCHESSES LA COTE DU PACIFIQUE L'ALASKA

Départ quotidien de la gare Bonaventure Montréal à 7.05 p.m. (H.S.E.)

Empruntez la route pittoresque des prairies colorées et des Rocheuses gigantesques pour vous rendre à Vancouver ou Victoria. Visitez tout cela, Traversez des Montagnes à l'altitude la moins élevée. Occasion de voir Minaki, Jasper et le majestueux Mont Robson. Correspondance commode avec la Californie et l'Alaska.

Montréal au Parc National Jasper et retour: \$92.20. Chambre et pension à "Jasper Park Lodge": \$8.00 par jour.

Nousiles par les messageries du Canada National.

S'adresser aux Agents du CANADIEN NATIONAL

l'intérieur du Canada. C'est une conséquence nécessaire des tarifs douaniers élevés, non seulement par suite des hostilités qu'ils éveillent, non seulement parce que les navires doivent prendre des cargaisons pour le voyage de retour, mais encore parce que le commerce est un échange de produits et non pas une traction unilatérale. Le pays qui n'achète pas ne vendra pas."

UN CONSEIL

—Maman je te prie de te conduire de sorte que mon mari ne puisse te reconnaître.

—Sois tranquille, je vais le traiter bien doucement.

pourcentage. Si la valeur de l'objet est considérable, ils retiennent de leur travail un bénéfice plus grand.

"Mais que perd, en regard de ce profit particulier, la population du Canada ?

"Comme les droits élevés empêchent l'importation des marchandises étrangères, les autres pays n'achèteront pas de produits canadiens; le cultivateur et l'ouvrier canadiens souffriront. Les droits de douane qui leur ont causé du préjudice en tant que consommateurs, leur nuisent encore en tant que producteurs, si leurs produits doivent se vendre à l'extérieur en même temps qu'à

tempes que des producteurs.

"Qui donc bénéficie des tarifs douaniers ? Peut-être ceux qui s'occupent de la distribution, de la circulation, des marchandises et des produits — ceux qui en assurent la circulation sans concourir à leur production. Dans toutes les villes, et tout particulièrement dans les grandes villes, on trouve une catégorie de personnes qui ne produisent rien, mais qui dépendent, pour vivre, de ce que produisent les autres. Ceux qui rentrent dans cette catégorie mettent en circulation, de différentes façons, les produits canadiens, et ils prennent, pour cela, un certain

COLONNES FÉMININES

DOUCEUR DE LA MAISON

Douceur de la maison paisible qui sommeille, De la chambre et de la bonne veille, Douceur du soir tranquille et du volume ouvert Dans le chaud cercle d'or que fait l'abat-jour vert.

O nocturnes nos amis, petit cénacle tendre, Mes poètes sont là, qui paraissent m'attendre, Et de leurs feuillettes clos, mélancolique émoi, L'âme des livres vient errer autour de moi !

Je crois qu'il n'est de joie égale à cette joie De feuilleter, avec un bruit léger de soie, Les contes d'Orient qui laissent à la main Une fugace odeur de cèdre et de jasmin....

Douceur des soirs d'hiver où mon âme peureuse Appelle d'énergants parfums de tubéreuse, Je ne vis que par vous, calmes jardins secrets Que je fleuris de blancs et frères minarets.

Mais de l'ombre surgit le rire d'une estampe, Un rayon monte aux flancs d'un gobelet d'étaim... Hélas ! voici venir le rose et frais matin, Et tout un monde meurt à la mort de ma lampe !

Paul MORIN.

(Le Paon d'Email)

CE QUE PEUVENT LES JEUNES FILLES

Nous avons tous nos devoirs et nos responsabilités. Jeunes filles, qui croyez n'avoir qu'à plaire, qu'à vous amuser, vous vous trompez beaucoup. Dieu n'a pas créé et ne crée pas d'êtres de luxe, et dans la grande oeuvre qu'il poursuit, vous devez l'aider à sauver des âmes. Ne nous excusons pas de notre manque d'influence. Pas d'influence, les jeunes filles !

Autant vaudrait dire que les violettes et les roses n'ont pas de parfum, que le cœur humain ne bat plus. Dieu veut qu'elle ne rougisser pas de laisser voir le dégoût que l'ivrognerie et le blasphème leur inspirent ! Dieu veut qu'elles laissent entendre aux jeunes libres des sévères paroles, leur montrer sur quelle pente horrible ils glissent, leur rappeler leur dignité ! Hélas ! Les gloires futures qu'on salue dans leur jeune âge, il y en a, qui avant vingt ans, sont couchés sur un lit de boue.

"Où jeunes filles, si vous saviez quelle heureuse influence vous pouvez exercer sur les jeunes gens !... Préserver quelqu'un du mal, c'est glorifier Dieu ! Faire du bien, voilà la tâche auguste qu'il faut à tout prix remplir. Comment ? Rien qu'en étant simplement ce que nous devons être. Toutes peuvent faire du bien aux parents, aux amis, aux connaissances. Et, fait du bien, c'est si doux, c'est si grand ! Les choses du salut n'ont pas de prix ! Une âme fortifiée c'est plus qu'un royaume conquis.

Si Dieu nous donne la grâce, le charme, le dévouement, ce n'est pas pour être vaines. Au lieu d'imposer nos caprices à ceux qui nous recherchent, pourquoi ne pas les encourager à travailler, à se cultiver, à se

SOUS LA LAMPE

Souvenirs de Genève. — Lors d'un séjour à Genève, M. Briand arrive bras dessus bras dessous avec M. Stressemann. Celui-ci n'entendait pas, alors, le moindre mot de français, et M. Briand ne savait pas un traitre mot d'allemand.

Tous deux s'arrêtèrent devant une voiture automobile portant une marque allemande : —Aha ! Aha ! aha ! s'écrie M. Briand avec des marques visibles d'admiration.

A quelques pas plus loin, passe une auto française : —Aha ! aha ! aha ! murmure M. Stressemann, qui s'efforce de traduire une admiration qu'il désire égale à celle de son collègue français.

Le vol féminin. — On nous apprend récemment, que Mme Amélia Earhart Putman, l'aviatrice qui est devenue l'émule de Lingbergh en traversant seule l'Atlantique venait de battre tous les records féminins de dix heures dans la traversée transcontinentale des Etats-Unis.

Cette héroïne est en train de démontrer que les femmes sont tout aussi aptes que les hommes à dominer les airs. C'est peut-être un exploit dangereux pour le sexe fort. Miss Amélia donne là un exemple

compléter, à lutter contre les difficultés de la vie. Bénies soient celles qui ont su et sauront réveiller les énergies dormantes, les généreuses ambitions ; soit par l'affection, soit par les douces paroles et encore plus par les ferventes prières. Heureuses encore, celles qui savent attiser et raviver les nobles et saintes flammes du devoir !

dangereux. S'il est suivi, dans l'avenir, la compagne de l'homme pourra fuir le foyer sans laisser aucune trace. Que de voyage clandestins elle pourrait ainsi faire, alors que le mari, terre-à-terre, c'est le cas de le dire, resterait rivé à un prosaïque bureau. Comme sa femme le regarderait de haut ! Les suffragettes au Sénat. — La propagande féministe au Sénat français a pris une forme plus gracieuse. Les suffragettes avaient commencé, il y a quelques semaines, par manifester à l'extérieur et à l'intérieur du Sénat, allant jusqu'à troubler, par de bruyantes protestations dans les tribunes, la sérénité des discussions sénatoriales.

La méthode est aujourd'hui différente. Les déléguées de l'Union pour le suffrage des femmes se sont présentées de la plus charmante façon pour visiter le palais du Luxembourg. De nombreux sénateurs s'empresèrent autour d'elles et leur firent aimable accueil. La présidente de ces dames exposa en fort bon langage les desiderata de l'Union. Avec une parfaite courtoisie, les sénateurs qui recevaient ces dames leur souhaitèrent bonne chance.

Les compliments étaient sincères, sans doute. Mais ceux qui les prononçaient étaient loin de constituer la majorité au Sénat. Les roses étaient pour la façade, les épines sont à l'intérieur.

LA GARDE-MALADE (Extrait) Par Louis Lalande, S. J. Personne, n'a plus contribué, de notre temps, à ennobler le "service" que les infirmières. Leur profession, le rang et la qualité de celles qui, d'ordinaire, y sont entrées, la grandeur des bienfaits qu'elles apportent aux malades, surtout quand elles sont religieuses attentives à l'usage de leur influence morale, les dangers eux-mêmes qu'elles envisagent, ou fuient, ou conjurent, leur créent un état de dignité supérieure.

Accepter comme mission de se pencher à toute heure sur des blessures, pour les panser et les guérir, l'accepter non pas pour aujourd'hui et pour cette année seulement mais peut-être pour toute la vie, est un choix plus généreux d'une âme que celui vers un acte d'éclat que vont carillonner tous les beffrois de la renommée.

Servir la vie, la servir librement en union avec Dieu qui la donne est si peu servile que c'est l'enthésisme même de la servilité.

Etre l'auxiliaire assidu de deux médecins : celui du corps et celui de l'âme ; ajouter aux traitements du premier les soins continus qui en assurent l'efficacité, la délicatesse féminine que, seule la garde-malade sait trouver dans son cœur et qui ferait presque trouver bon d'être malade, si la douleur n'empêchait d'y songer, n'est-ce pas assez noble pour effacer toute idée de ser-

vice vulgaire. Ajouter aux secours divins du prêtre, à ses pardons et à ses paroles miséricordieuses et douces, l'action vivante de la charité, des sourires et des gestes comme en ont les mères pour leurs enfants, n'est-ce pas en pratique se hausser du coup au niveau des conseils et des plus beaux exemples des Livres Saints !

Etre parfois, et par nécessité, en contact avec des souillures morales, sans s'y contaminer ; recevoir sans qu'on le veuille et par la seule confiance qu'on a inspirée des confidences contagieuses et pénétrantes, sans y engler son âme et sans la fermer à la sympathie, n'est-ce pas s'élever jusqu'à l'héroïsme le plus modeste et le plus ignoré !

Non, ce n'est pas là servir comme l'entendent les profanes dédaigneux.

Monter la garde auprès de la souffrance, faire la relève d'un cœur allégre, jour et nuit, au chevet des lits douloureux ; provoquer avec douceur des sourires sur des lèvres où ne passe plus qu'un plaintif soufre de vie, et des rayons d'espérance autour de pâles visages amaigris ; dire d'un air réjoui sur le ton d'un chant national d'oiseau : "Ça va mieux !" et le faire croire, à force de soins apaisants, à une patiente épuisée d'insomnie et torturée d'angoisse, — c'est magnifier le service et le porter à la hauteur des plus beaux ministères.

Et voilà comment servir à conquis son titre de noblesse. Cette jeune fille de bonne famille, de bon cœur aussi, en robe blanche et en bonnet blanc, n'est plus une servante banale. En m'expliquant, je voudrais affirmer qu'elle est plus qu'une simple garde-malade.

C'est une religieuse sans voile, une épouse sans lien et sans droit, une mère sans nom : elle soigne des petits comme si elle était leur mère ; elle pleure avec des veuves sur des époux dont elle n'a connu que l'agonie et les derniers adieux ; elle montre le ciel aux mourants avec le zèle plein d'espoir de celles qui font profession par voeux de conquérir des âmes à Jésus-Christ.

Son oeuvre est la réplique — une sorte de tiers-ordre sans agrégation officielle — de l'oeuvre admirable de nos sœurs de charité.

Ai-je besoin de noter qu'en crayonnant cette pâle silhouette de l'infirmière, je la suppose digne, à la mesure de sa profession : discrète, avertie, à l'hôpital comme dans les familles, encadrée dans son devoir qui garde tant qu'elle en garde les ordonnances et les prudentes limites ; le cœur cuirassé contre les molles affections, soumises aux prescriptions des maîtres, mais ne les laissant jamais rien prescrire contre sa dignité, son cœur et ses croyances ; le cœur fort comme celui des chastes, l'âme claire comme le pur cristal !

N'y en a-t-il pas, pourtant, qui ressemblent peu à ce portrait !

Pourquoi vous le demandez-rais-je ? Ne serait-il pas mieux, si vous le savez, d'en prendre

plaisir et de leur tendre la main ? de ressentir à leur vue le chagrin qu'on éprouverait devant les débris d'une madone tombée de son piédestal dans la poussière d'une cour ?

La carrière est bordée de périls ; elle l'est de secours aussi. Et il est beau de la parcourir sans péril.

Le nombre de celles qui y sont entrées, en ce dernier quart de siècle, a été vite grandissant. Plusieurs y ont prévu moins de dangers que dans les bureaux un emploi de leur vie utile plus distingué et plus évangélique.

Et voici que ce qui était naguère la vocation exceptionnelle de quelques-unes, est devenue une profession dont se servent, s'allongent chaque jour et se multiplient les rangs.

Votre association et votre revue vont les grouper dans une ascension commune et les mieux faire connaître. Elles vont leur assurer ce que vous demandez de vous souhaiter : toujours plus de lumière éclairant plus de dévouement, toujours plus d'esprit de foi afin de mieux réaliser votre devise : "savoir, vouloir et aimer".

RECETTES

Par Barbara B. Brooks

Depuis nombre d'années, que de reproches ne fait-on pas aux bonbons, aux pâtisseries, aux gâteaux, aux tartes et aux autres friandises sucrées. On dit que ces desserts engraissent, qu'ils favorisent la pression artérielle, qu'ils sont indigestes et qu'ils sont par ailleurs dommageables à certaines personnes. En dépit de ces protestations, les friandises ont tenu bon contre les préjugés. Il est possible que dans l'avenir, sous le procédé d'évolution, l'homme n'apporte plus en naissant le goût des sucreries. Espérons cependant que ce temps est encore très éloigné.

Nous aimons tant les aliments sucrés que la coutume a prévalu de ne les servir qu'à la fin du repas, afin que les convives jouissent plus longtemps de leur saveur agréable. Les enfants sont facilement persuadés de prendre un repas substantiel par la promesse du dessert qui les attend. Même les adultes ne sont pas sans curiosité quant à cette partie succulente du menu.

Les friandises sucrées, gelées, sont maintenant très en vogue. Elles sont rafraichissantes, légères et nourrissantes. Souvent elles fournissent au repas frugal de l'été les calories qui le complètent. Il est rare d'entendre conseiller l'augmentation des calories. Il n'en est pas moins vrai que beaucoup de gens s'alimentent insuffisamment durant l'été. L'appétit est blasé et nous ne faisons rien pour le stimuler.

Les macarons, par eux-mêmes fort agréables dans les chaleurs printanières à des desserts savoureux.

Macarons aux flocons de blé d'Inde. — 2 blancs d'œufs, 1/2 tasse amandes pilées, 1 tasse cassonade, 1 tasse coco (filamenté), 2 tasses flocons de blé

UNE ROBE NEUVE POUR LA MOITIÉ DU PRIX D'UNE CONFECTION



Brochure Gratuite!

Voici un Cahier de Modes d'un genre inédit — il vous dit exactement combien vous économisez en confectionnant vos propres robes ! En plus de vous montrer un groupe choisi de modes d'été, il vous indique combien de verges d'étoffe il vous faut acheter, son coût, le prix du fil, des boutons, etc. Les illustrations sont de véritables photographies. Demandez-en un exemplaire gratuit à notre Magasin, ou envoyez-nous l'coupon ci-dessous.

Singer Sewing Machine Co., Inc. St. Hyacinthe

Nom _____ Domicile _____

MAGASIN DE HAUTES NOUVEAUTES

Il est reconnu que pour avoir le plus grand choix d'Étoffes à Robes, Soies de Fantaisie pour Blouses, Garnitures, Collets, Dentelles Sacoches, etc., il faut visiter le magasin BERGERON & SICOTTE.

Un immense assortiment d'Indienne, Ducks, Mouselines, Organdis des couleurs les plus nouvelles ; aussi Cottonnades de toutes sortes.

TAPIS ET PRELARTS.

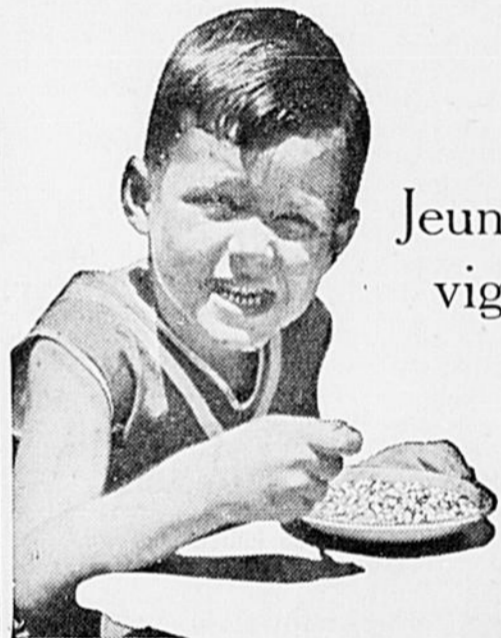
Notre département de Tapis et de Préarts est reconnu comme étant le plus considérable en ville.

Nous attirons votre attention sur nos Tapis tout-laine de la marque "Maple Leaf" supérieurs à tout autre tapis de ce genre comme couleur et durabilité.

Tapis de foyers, Préarts jusqu'à 4 verges de large. Portières, Rideaux, Tapis lavables, etc.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA

BERGERON & SICOTTE SAINT-HYACINTHE



Jeune enfant vigoureux

Presque toujours les enfants se portent mieux quand ils mangent des nourritures légères et croustillantes au lieu de mets chauds et lourds. Donnez-leur des flocons de maïs Kellogg avec du lait pour le souper. Faciles à digérer. Ils dormiront comme une toupie. Pour le déjeuner, le lunch, les réveillons — les Kellogg's sont hygiéniques, délicieux et économiques. "Qualité garantie."



Savourez un bol de Kellogg's

1 tasse lait, 1 cuil. à thé poudre à pâte 1/2 cuil. à thé sel. 1 tasse coco filanté, 2 tasses farine, 2 tasses flocons de blé d'Inde.

Mettez la graisse en crème et ajoutez le sucre graduellement. Ajoutez les oeufs et mé-

lez bien. Ajoutez les ingrédients secs, tamisés, en brassant et en alternant avec le lait. Incorporez le coco et les flocons de blé d'Inde. Jetez par cuillerées sur un gaufrier chaud. Faites cuire jusqu'au brun doré.

Feuilleton du "Clairon"

COEUR DE FORCAT

Par MAURICE BOUE et EDOUARD AUJAY

No. 53

Suite

"Non content d'avoir séquestré la princesse Maya, le vicarier soupireur avait tué le maharajah régnant, père de la princesse, et s'était emparé du trône de Gaikovar. "Au cours d'une exploration aux Indes, la mission de sir William Stephenson découvrit la jolie captive, la délivra et la rétablit dans ses biens et titres.

"Tout le mérite de cette heureuse opération reviendrait, paraît-il, à un Français, un nommé Georges Renaud, auxiliaire du savant explorateur, et, en récompense de ses services, la reine Maya aurait confié le poste de premier du Gaikovar à notre compatriote. "Et, samedi, celui-ci débarqua avec la reine, ainsi qu'une suite nombreuse, brillante et chamarrée comme dans un récit des Mille-et-une-Nuits".

Les dents serrées, les ongles des doigts lui entrant dans les paumes des mains, Pierre Lefranc avait lu l'entreffile. Et il ne put se contenir de rugir, pour lui-même : —Cette fois-ci, Georges Renaud, tu ne m'échapperas pas ! Un de nous deux succombera et tous les deux s'il le faut.

Samedi ! Deux jours plus tard, la reine de Gaikovar se rendait à Paris et Pierre Lefranc décida de se présenter à celui qu'il prenait pour le meurtrier de son père et le ravisseur de sa sœur.

Pendant les jours qui suivirent, le jeune homme semblait hors de lui-même. Il était comme un dément, répondait à peine aux questions qu'on lui posait, surprenait ses professeurs par des étourderies indignes de lui. On mettait cette transformation sur le compte du surmenage intellectuel à la veille des examens.

Il était illuminé. Il rêvait de vengeance. Il avait fait la somme de toutes les douleurs de son père et de sa mère, de la disparition de sa sœur. Il évoquait toutes ces vilenies et il n'avait plus qu'un désir : se venger ! Car il s'était constitué le gardien des doléances accumulées de toute sa famille et c'était en leur nom, comme au sien, qu'il demanderait des comptes au criminel !

Les autorités de Marseille et toute la population firent à la reine Maya de Gaikovar un accueil chaleureux. Le charme de la jolie princesse, sa grâce souriante, sa beauté même, lui con-

quirent tous les coeurs. Mais, à Paris, ce fut bien autre chose. A la gare de Lyon, où la souveraine descendit du train, la foule s'était portée en masse pour acclamer la princesse, dont les journaux avaient popularisé l'histoire.

Pierre Lefranc n'était pas à la gare de Lyon, mais à la porte de l'hôtel de la place de la Concorde, où devait descendre le premier ministre, Georges Renaud. Il avait arrêté son plan de campagne.

"Je lui ferai demander audience dès son arrivée... S'il me la refuse, je l'attends au long de l'un des cortèges auxquels il participera... et je l'abats comme un chien !" De la gare de Lyon, la reine Maya et sa suite se rendirent au ministère des Affaires étrangères puis, Georges Renaud et son secrétaire, le prince Murti — car Maya avait fini par vaincre les résistances de ce philosophe qui avait consenti enfin à accepter des honneurs — rentrèrent au palais, à la porte duquel veillait Pierre Lefranc.

Dans le brouhaha de l'arrivée, le jeune homme ne put percevoir le ministre. Mais, à peine les badauds s'étaient-ils écoulés qu'il entra dans l'hôtel, le cœur battant d'une émotion qu'on devine, mais calme en apparence.

Au portier empressé, il présenta sa carte qui portait simplement : Pierre Lefranc. —Je voudrais voir monsieur Georges Renaud.

—Le premier ministre de

Gaïkovar ? Mais... Son Excellence... nous avons des ordres... —Soit ! Je n'entrerai pas de force dans ses appartements ! Faites porter cette carte, je suis convaincu qu'on me recevra.

Tant de fermeté déconcerta le domestique, qui fit asséoir Pierre Lefranc dans le hall, pendant qu'un groom montait le bristol.

La réponse ne tarda pas. L'agrette sonnette du téléphone retentit bientôt et l'employé du bureau transmit la réponse : —Son Excellence recevra M. Pierre Lefranc demain, après la réception aux Affaires étrangères.

—Avez-je raison ? dit le jeune homme. —C'est vrai, monsieur, mais, comprenez-nous... la consigne ! Pour ce jour-là, les cours de Centrale étaient manqués !

Il se rattraperait... plus tard ou jamais, et il s'accorda une journée de douce flânerie sur des berges de la Seine, qui coulaient là, tout proche. De son côté, Jacques Lefranc ne resta pas inactif. Le protocole le laissait libre de ses actes jusqu'à huit heures du soir, où était prévue une réception à l'Élysée.

Vêtu comme un bon bourgeois, sans aucune décoration au revers de son veston, il partit... Un taxi, bientôt, le déposa à la mairie du XVIIIe. Il voulait retrouver à toute force sa famille. Il fallait qu'il les vit tous, afin d'éviter l'entre-

vue avec Pierre et que, d'une explication décisive sortit la lumière. Après cela, s'il le fallait, il rentrerait dans l'ombre... Mais là encore, il se heurta au mystère. On ne pouvait pas le renseigner. On lui conseilla de voir le percepteur des impôts. Peine inutile ! Les Beauvais avaient soldé leurs contributions avant de quitter la rue Caulaincourt.

Puis, tenace, il courut au bureau de recrutement. Là, on lui apprit que René Beauvais était depuis longtemps rayé des cadres de l'armée pour "faiblesse physique" ! Et Jacques Lefranc rentra dans la peau de Georges Renaud, ministre.

Dans l'après-midi du lendemain, alors que l'escorte de gardes républicains venait de reconduire le chef du gouvernement de Gaikovar, Pierre Lefranc se présenta à l'hôtel. Aussitôt, on le fit monter. Le jeune homme était d'un calme dont il s'effrayait lui-même, car il ne se dissimulait pas que cette froide volonté le conduirait jusqu'au bout...

Il rentra dans un salon somptueusement meublé et, un instant plus tard, un homme parut : C'était Georges Renaud.

Pierre le reconnut immédiatement aux portraits qu'avaient publiés de lui les journaux.

Un instant, le père et le fils restèrent face à face, étreints tous deux par une émotion intense, encore qu'elle fût d'origine différente.

—Vous avez demandé à me

meige, mais non jusqu'à ce qu'ils perdent leur luisant. Incorporez-y soigneusement la cassonade, puis les flocons de blé d'Inde, les amandes pilées et le coco. Ajoutez la vanille. Jetez sur une toile bien graissée. Faites cuire à four modéré (350° F.) 15 ou 20 minutes. Retirez la tôle du four ; placez-la sur une serviette humide, enlevez les macarons immédiatement avec une spatule ou un couteau aiguisé. Si les macarons durcis s'attachent à la tôle, remettez-les à cuire pendant quelques minutes.

Mousse de macarons aux flocons de blé d'Inde et au miel. — 1/2 chopine de crème, 1/4 tasse sucre à fruit, 1/4 tasse miel, 1/8 cuil. à thé sel, 1/2 tasse macarons aux flocons de blé d'Inde pilés.

Fonctez la crème en neige, ajoutez le sucre à fruit graduellement, puis le miel et le sel. Incorporez les macarons pilés, ou roulés, et mettez le mélange dans le plat du réfrigérateur. Laissez quatre heures dans la case à congeler. On peut aussi le mettre au congélateur, entouré de 3 parties de glace pour 1 partie de sel, quatre heures.

Gaufres aux flocons de blé d'Inde. — 2/3 tasse graisse, 1 tasse sucre, 2 oeufs (bien battus), 1/2 cuil. à thé vanille.

Battez les blancs d'oeufs en

A suivre

On laissait à un condamné le choix du mode de mourir. —Je préfère mourir de vieillesse dit-il.

NOTES LOCALES

L'EXPOSITION DE SAINT-HYACINTHE

Mardi, mercredi et jeudi, les 2, 3 et 4 août, se tiendra à St-Hyacinthe la plus grande exposition que nous ayons eue dans notre région.

A l'heure où nous écrivons ces lignes on nous informe que plus de douze cents inscriptions ont été faites se rapportant aux grands bestiaux seulement.

En plus du programme purement exposition, il y aura sur le terrain, le jour et le soir attractions de tous genres.

On a réservé aussi le service d'un groupe des plus forts équilibristes de l'Amérique qui évolueront en face de la grande estrade durant au delà de deux heures pour chaque séance.

Et en plus de tout cela, qu'on n'oublie pas les fameuses courses pour chevaux de cultivateurs, qui auront lieu les 2 et 3.

Les 2, 3 et 4 août, mardi, mercredi et jeudi, visitons l'exposition régionale de St-Hyacinthe. Certes, pas un des amis de la classe agricole ne manquera d'encourager ceux qui se défontent pour le succès de l'exposition et en même temps les agriculteurs de chez-nous.

VA-ET-VIENT

Madame J. L. Cormier, épouse du Shérif et Madame Samuel L'Heureux passent la saison d'été à la Pointe du Lac, Trois-Rivières, au Chalet "Villa du Lac", chez Madame Gaston Bienvenue.

—Madame Couillard St-Germain et sa famille sont revenus de la Pointe du Lac, où elles sont allées passer une quinzaine à la "Villa du Lac".

—M. et Mme Albert et Conrad Morin, étaient en visite dimanche dernier à la Pointe du Lac chez M. l'avocat Bissone de Trois-Rivières.

—Mlle Jeannette Lambert, du Café Parisien est partie pour une vacance d'un mois à Victoriaville et Granby.

EN EUROPE

M. Paul-Emile Gaucher, marchand de radios de cette ville, s'embarquera, le 6 août prochain, à bord de l'Empress of Britain pour un voyage en Europe.

Il accompagnera M. et Mme Homère Gaucher, ainsi que Mme L.-Philippe Gaucher.

Se joindra aussi au groupe maskoutain M. Prosper Blanchard, également de St-Hyacinthe.

FEU DAMASE DAIGNEAU

Nous apprenons la mort de M. Damase Daigneau, cultivateur de Notre-Dame du Rosaire, décédé le 27 juillet, à l'âge de 67 ans.

Les funérailles ont eu lieu ce matin vendredi à 9 heures en l'église Notre-Dame du Rosaire.

VA-ET-VIENT

Les constables Saül Boucher et Prosper Leclerc sont de retour d'un voyage à Sherbrooke.

AU SAGUENAY

M. Arthur Choquette, tailleur à la maison M. O. David, de cette ville, est parti, accompagné de sa famille, pour une vacance de quinze jours. Il fait le voyage en automobile et il fera le tour du Saguenay.

DELAMARRE FUTUR CHAMPION DU MONDE

La population de Saint-Hyacinthe verra prochainement un spectacle sportif dont elle gardera un long souvenir. Victor De Lamarre viendra, ici, mercredi le 3 août, donner une preuve de ce que sa force herculéenne peut faire dans le genre de combat si populaire aujourd'hui qu'est la lutte.

On est habitué de voir Delamarre soulever des poids de pesantier déconcertante; plus d'un spectateur a frissonné et est demeuré glacé d'étonnement en face des efforts fournis par cet homme dont les exploits rappellent ceux du plus grand athlète de l'histoire.

C'est dans un autre genre de tours que nous verrons le Milton moderne. Jusqu'ici, il exerçait sa force contre des obstacles inanimés, passifs, et qui ne réagissaient que par les lois brutes de la pesanteur.

Dorénavant, il devra mesurer ses forces à d'autres forces plus dangereuses parce qu'elles sont dirigées par la présence d'esprit, la mesure raisonnée, la réserve minutieuse des efforts, le calcul subtil et cette volonté d'acier qui caractérise les pugilistes et les lutteurs.

Devant ses nouveaux adversaires dont la ruse et l'adresse se sont affinées par une longue expérience quelle surprise Victor Delamarre nous réservera-t-il ? En attendant de posséder la discipline de ses antagonistes sa force surhumaine comblera-t-elle la lacune ? Delamarre débutait dans la lutte il y a un mois à peine et il émergeait déjà les nombreuses foules qui accourraient à ses combats.

Sous doute le succès l'accompagnera ici et les amateurs du sport maskoutain seront heureux d'avoir applaudi aux premières gloires du futur champion du monde.

Donc cette grande séance de lutte promet d'être tout intérêt. Rendons-nous au manège militaire. La soirée commencera à 8 1/2 et sera sous les auspices du Lt-Col. Eugène Payan commandant du Régiment de St-Hyacinthe.

Delamarre aura un adversaire redoutable dans le colosse Leavitt lourd de 275 livres et champion lutteur de la marine américaine. Le combat sera 2 dans 3 à finir.

En semi-finale 45 minutes nous verrons un autre fameux lutteur Emile Maupas, instructeur de Delamarre, qui se mesurera avec Bill Thompson, 207 livres, champion Intercollégiale des Etats-Unis. Il y aura aussi autres préliminaires. Le populaire promoteur Homère St-François sera sans doute heureux du succès de cette soirée car le public ne manquera pas de l'encourager. L'admission n'est que de 55 cents pour adulte et 35 cents pour les enfants.

—M. Amédée Ferland, promoteur sportif local, a profité de la plus dure rencontre que nous ayons eue pour nous offrir un cadeau. Il lui souhaite bonne chance pour conserver son titre ici, mais, cela ne suffit pas pour être encore champion après la soirée.

En plus de cette fameuse bataille nous verrons des spectacles des plus excitants. Ouellette de Montréal qui est le sosie de Léo "Kid" Roy, donnera beaucoup d'action au public ainsi que Pigeon qui est un aspirant logicien au titre de Canada et frère Pinault qui ont suivi un bon entraînement avec Roméo St-Amand, qui faisait des rondes avec tous les deux chaque soir et qui prît deux victoires pour les courageux petits boxeurs qu'ils sont.

M. Pinault, père, a soin lui-même de ses deux petits pugilistes et leur promet une belle surprise à leur retour à la maison, s'ils gagnent leurs combats respectifs.

Enfin cette soirée est un vrai tour de force de notre noble promoteur sportif qu'est M. Ferland. Celui-ci a fait installer un système de lumières spécial et approprié pour cet événement. L'on s'attend à ce qu'une foule record assiste à cette soirée dont il sera fait mention dans les journaux sportifs. (Communiqué)

COURSES A ST-PIE

C'est le 8 et 9 août prochain qu'aura lieu les fameuses courses de Saint-Pie de Bagot.

Ces courses, qui sont parmi les plus populaires du Canada, promettent pour cette année le succès qu'elles ont toujours connu dans le passé. Les organisateurs ont doublé d'attention et de zèle pour qu'elles conservent leur célébrité et se surpassent même.

En plus des courses de bicyclettes, il y aura des courses de chevaux auxquelles prendront part les meilleurs cyclistes des comtés de Saint-Hyacinthe, Bagot et Rouville. Une attraction toute nouvelle marquera les courses: un célèbre bicycliste de Toronto coursera avec le meilleur cheval qu'on trouvera, pour un enjeu de 50 dollars.

Voici le programme qu'on suivra et les heures affectées à chaque course:

Lundi, le 8: 2.30 trot et amble, \$150.00; 2.18, trot et amble, \$225.00; 2.10, trot et amble, \$250.00. Mardi, le 9: 2.24, trot et amble, \$150.00; 2.14, trot et amble, \$225.00; 2.17, trot et amble, \$225.00.

BASE-BALL

Deux jeunes cyclistes maskoutains MM. André Dubonnet et Anatole Bousquet ont fait une randonnée dont ils se disent très fiers.

Lundi dernier dans l'avant-midi ils quittaient notre ville à destination de Trois-Rivières. Le voyage s'effectuait à bicyclettes et le trajet, soit un peu plus de 85 milles, fut parcouru en 9 heures. Mercredi soir nos amis revenaient enchantés de leur randonnée. Le retour s'était fait à peu près dans le même temps que l'allée.

BENEDICTION DE LA MAISON PROVINCIALE

S. E. Mgr Aldée Desmarais, évêque auxiliaire de St-Hyacinthe, a béni à Granby, le "Mont-Sacré-Coeur", nouvelle maison provinciale des Frères du Sacré-Coeur. Son Excellence a béni en même temps la pierre angulaire dans laquelle on a inséré un procès-verbal. Cette maison servira de maison provinciale, de résidence pour les vieillards et les malades, de noviciat et de scolasticat.

Le "Mont-Sacré-Coeur" répond aux nouveaux besoins de la Province de St-Hyacinthe. Les Frères du Sacré-Coeur, besoins devenus nombreux par suite de son grand développement depuis sa séparation de celle d'Arthabaska en 1912. Cet établissement logera, dans des quartiers spacieux et distincts, ses scolastiques, ses novices, ses juvénistes, ses vieillards et ses malades.

Les chiffres ci-après donnent une idée de la grandeur du "Mont-Sacré-Coeur": longueur totale de la façade, 375 pieds; des deux ailes, 220 et 248 pieds (leur largeur est de 69 pieds); de la chapelle, 150 pieds. Cette dernière est située en arrière de la partie centrale de la maison. Ajoutons que les 108 arcs de mesure la propriété permettront de faire de vastes cours de récréation, des jardins et des vergers.

La cérémonie de bénédiction a donné lieu à un événement imposant. Elle attiré une foule nombreuse tant des alentours de Granby que de Granby même et de nombreux anciens élèves des Frères du Sacré-Coeur.

Le matin, tout d'abord, il y eut messe pontificale célébrée par S. E. Mgr Aldée Desmarais. Dans l'après-midi eut lieu la cérémonie officielle de la bénédiction. Le sermon de circonstance fut prononcé par M. l'abbé Grégoire, curé de la nouvelle maison. On remarqua que les représentants de tous les ordres religieux et de nombreux prêtres séculiers. Le R. P. Lucius, provincial, était présent. Les députés du comté, de même que le maire de la ville et les échevins, étaient aux premiers rangs de la foule.

Après, il y eut dîner au cours duquel furent prononcés plusieurs allocutions. Mgr Desmarais fit observer que l'inauguration du Mont-Sacré-Coeur ne pouvait mieux marquer le sixième anniversaire de l'arrivée des Frères du Sacré-Coeur au Canada.

ETAT CIVIL

CATHEDRALE

Naissances. — Juillet 22: Joseph Henri Denis, fils de Roger Denis et de Augustine Côté. Parr. et marr.: Joseph Henri Belcourt et Marie Provancher. — Juillet 24: Marie, Cécile, Madeleine, fille de Elie Benoit et de Aurèle Fournier. Parr. et marr.: Edmour Patenaud et Delvina Brodeur. — Juillet 24: Marie, Jeannine, Henriette, fille de Henri Marquis et Rose Dumont. Parr. et marr.: Odilon Marquis et Marie-Louise Caron.

Mariages. — Juillet 25: Entre Rodrigue Fontaine, fils de Edouard Fontaine et de Anna Leduc; et Alix Thibault, fille de Joseph Thibault et de Alma Gauthier. — Juillet 25: Entre Gustave Mercure, fils de Alfred Mercure et de Odile Lacoste; et Rita Michon, fille de François Michon, décédé, et de Alma Guertin. — Sépultures. — Juillet 27: Henri Labonté, 78 ans, fils de Charles Labonté et de Caroline Dumaine, décédé, 6 semaines, fils de Jérémie St-Onge et de Lucienne Gingras.

N.-D. DU ROSAIRE

Naissances. — Juillet 22: Marie, Thérèse, Jacqueline, Rachel, fille de René Pelletier et de Alice Berthiaume. Parr. et marr.: Gérard et Thérèse Pelletier. — Juillet 23: Joseph, Antonio, Alide, Claude, fils de Armand Sigouins et de Muzza Héroux. Parr. et marr.: Alide et Cécile Héroux. — Juillet 24: Joseph, Rolland, Bernard, fils de Armand Mongeau et de Ida Denis. Parr. et marr.: Roland Blanchard et Rollande Mongeau. — Juillet 24: Marie, Lise, Carmen, Juliette, fille de Albert Caudeux et de Déla Vanier. Parr. et marr.: Maurice Lussier et Juliette Thibault. — Juillet 25: Joseph, Roland, fils de Pierre Leduc et de Blanche Guertin. Parr. et marr.: Nazaire Beauregard et Rosalie Beaulac.

Sépulture. — Juillet 25: Antoinette Smith, 49 ans, épouse de Charles Raymond.

CHRIST-ROI

Naissances. — Juillet 21: Jean, Paul, fils de Donat Hamel et de Alexandrine Forcier. Parr. et marr.: Willie Hamel et Almérie Desjardins. — Juillet 21: Joseph, Jules, Jacques, fils de Félix Gadois et de Rose Beaulieu. Parr. et marr.: Roger et Gisèle Gadois. — Juillet 24: Joseph, Georges, Marcel, fils de Joseph Gervais et de Rachel Philipe. Parr. et marr.: Georges Dufresne et Alice Picher.

DE PASSAGE

Monsieur et Mme Louis Beauchemin ainsi que M. et Mme Arthur Chabot, tous de Manchester, N.-H., étaient de passage à St-Hyacinthe, en visite chez M. et Mme Aldéric Lahaise, rue Concorde.

DE RETOUR

Le constable Oscar Bélanger et son épouse sont de retour d'une vacance passée chez des parents dans les Cantons de l'Est.

DE PASSAGE

Mlle Alime Gileau de St-Paul d'Abbotsford, était de passage en notre ville la semaine dernière, en visite chez des parents.

VA-ET-VIENT

M. Georges Fourniezos, restaurateur de cette ville, revient d'un séjour à Sherbrooke.

RANDONNEE EN BICYCLETTE

BASE-BALL

Dimanche dernier, le 24, le club Crémère de St-Hyacinthe, rencontrait le club St-Jean-Baptiste. Notre équipe locale remporta la victoire avec le score de 11 à 9.

Cependant, la "Crémère de St-Hyacinthe" se serait montrée généreuse pour le club étranger qui n'était pas des débutants. A l'avenir, il lui promet une magistrale réaction, même avec pari.

ON REÇOIT LA PHILHARMONIQUE

Mercredi soir, le 27, au chalet "Mon Plaisir", propriété de M. Hector Desnoyers, photographe de cette ville, a eu lieu une magnifique réception offerte aux membres de la Philharmonique, par leur tambour-major, M. Amédée Lacroix.

A cette occasion on donna les prix d'assiduité aux parades au cours de l'année. Le premier prix un magnifique parapluie, don de la Compagnie Richelieu Umbrella, gagné par M. Louis Gladu; 2ème prix, magnifique pipe, don de M. Amédée Lacroix, gagné par M. Gaston Lemoine; 3ème prix, une pipe, don de M. Victor Couette, barbier, gagné par M. Guy Charbonneau; 4ème prix, une douzaine de bière, don de M. Mandus Bienvenue, gagné par M. Arthur Frienier; 5ème prix, une paire de souliers, don de la Rita Shoe Co., gagnée par M. Ludger Ledoux; 6ème prix, une bonbonnière, don du Restaurant Napoléon, gagnée par M. Maurice Lemoine; 7ème prix, une douzaine de bon de pains, don de M. Joseph Gladu, boulanger, gagnée par le constable Adrien Malo; 8ème prix, 1 dollar, don de M. Léon Ringuet, gagné par M. Charron; 9ème prix, 1 dollar, don de M. Roméo Pélouin, gagné par M. Philippe Poirier; 10ème prix, une paire de sous-vestements, don de M. Paul-Emile Poirier, gagnée par Ludger St-Amand; 11ème prix, une douzaine de bière, don de H. Hébert, gagné par M. Lacharte (to non prêté); 12ème prix, 1 dollar, don de M. Lucien Lagassé, gagné par M. Arthur Chenette; 13ème prix, une bouteille de parfum, don de M. Couillard St-Germain, gagnée par M. S. Lapière; deux prix de consolation, gagnés par M. D. Rodier, pâtissier et le constable Lionel Gaucher.

Des discours furent prononcés par M. Amédée Lacroix, Léon Ringuet, Mandus Bienvenue et Lucien Lagassé. Il y eut aussi chant, clamation, etc.

Avant la réception les membres avaient été reçus chez MM. Pierre et Roméo Pélouin.

Parmi les invités on remarqua de nombreuses dames des membres de la force constabulaire, les membres de la Philharmonique et de nombreuses autres personnes.

POUR LE CHAMPIONNAT POIDS COQ DES CANTONS DE L'EST

Il ne reste plus que quelques heures à nos boxeurs locaux pour penser à leur rencontre de samedi soir qui promet d'être la soirée la plus mouvementée que nous ayons eue ici depuis bien longtemps.

L'excitation règne dans le camp de notre petit champion Roméo St-Amand qui ne cesse de dire que Chaspiertier se verra forcer d'embarquer sur la balance à 2 heures de l'après-midi, comme qui fit la lutte pour perdre le surplus, comme me j'ai dû le faire moi-même, à Montréal, a déclaré Roméo. En effet, lorsque j'ai rencontré le petit italien Fugazy, au Stadium, l'été dernier. C'est que je n'oublierai que lorsque j'aurai battu nettement ce petit slugger.

J'ai dû courir pendant une heure pour perdre 35 livres et cela était spécifié sur le contrat, j'avais signé à 111 lbs et je pesai 114 1/2 lbs à 2 heures de l'après-midi.

Après avoir passé l'examen médical, je devais perdre ces 3 1/2 livres ou \$50. J'ai préféré les livres.

Après m'être rendu conformé au contrat, je me suis rendu compte que j'étais beaucoup moins fort, alors je me suis mis à table et j'ai mangé la valeur de mes livres perdues, ce qui eut pour résultat de me faire perdre le rencontre.

Après avoir pris 2 rondes nettement je me sentis faiblir à vue d'oeil et tout le public a dû le constater également. Mais j'étais toujours debout et prêt à me faire pouer au lieu de me résoudre à abandonner. Pour cela, j'ai vu et Scotty Charpentier, qui vient ici dans le but de me démolir en quelques rondes, m'a offert un argent lui-même s'il doit courir pour faire 118 lbs.

Il n'est pas permis de faire 1/2 livre de plus pour un combat pour le titre et j'ai bien hâte de le voir sur la balance car il est beaucoup plus grand que moi et je le crois à 120 lbs plutôt qu'à 116 qu'il dit peser. Nous le verrons tous samedi soir.

M. Amédée Ferland, promoteur sportif local, a profité de la plus dure rencontre que nous ayons eue pour nous offrir un cadeau. Il lui souhaite bonne chance pour conserver son titre ici, mais, cela ne suffit pas pour être encore champion après la soirée.

En plus de cette fameuse bataille nous verrons des spectacles des plus excitants. Ouellette de Montréal qui est le sosie de Léo "Kid" Roy, donnera beaucoup d'action au public ainsi que Pigeon qui est un aspirant logicien au titre de Canada et frère Pinault qui ont suivi un bon entraînement avec Roméo St-Amand, qui faisait des rondes avec tous les deux chaque soir et qui prît deux victoires pour les courageux petits boxeurs qu'ils sont.

M. Pinault, père, a soin lui-même de ses deux petits pugilistes et leur promet une belle surprise à leur retour à la maison, s'ils gagnent leurs combats respectifs.

Enfin cette soirée est un vrai tour de force de notre noble promoteur sportif qu'est M. Ferland. Celui-ci a fait installer un système de lumières spécial et approprié pour cet événement. L'on s'attend à ce qu'une foule record assiste à cette soirée dont il sera fait mention dans les journaux sportifs. (Communiqué)

A LA VILLA BIANCA

M. Paul-Emile Alm Heygras Fournier a reçu à dîner dimanche soir à la Pointe-aux-Fourches. Les convités étaient au nombre de dix.

GADES-MALADES A L'UNITE SANITAIRE

Nous apprenons que Mlle Corinthe Bolduc et Rebecca Gagnier, gades-malades graduées et enregistrées de la Province de Québec, après deux mois d'entraînement à l'Unité Sanitaire de cette ville, ont subi avec succès leurs examens au Parlement de Québec et ont été assignées officiellement au service de l'Unité Sanitaire de St-Hyacinthe-Rouville.

FUNERAILLES DE MME CHAS. RAYMOND

D'imposantes funérailles ont été faites à feu Mme Charles Raymond lundi le 25 juillet en l'église Cathédrale.

Le levée du corps fut faite par M. l'abbé Léo Lanoue et M. le curé P. N. Desmarais chanta le service, assisté des abbés Breton, de St-Ours, et Lanoue, vicaires.

On chœura on remarquait le R. P. Gauvreau, du couvent des Dominicains. Les porteurs étaient les fils de la défunte Gustave, Albert, Narcisse, Eugène et ses neveux Guy Raymond et Raoul Trudeau. Conduisaient le deuil, son époux, M. Charles Raymond; ses fils Maurice et Henri Raymond; ses beaux-frères Godfroy Dupré, des Etats-Unis, Rémi Raymond, de St-Jean, Félix Raymond et R. A. Trudeau, velle; ses neveux D'Odette Raymond, Marc Langlois, ses cousins Charles-E. Gagnon, Montréal, le professeur Wilfrid Levesque, Montréal, Paul Levesque, Montréal, Henri Gagnon et Henri Raymond.

On remarquait aussi parmi la foule: M. M. T. A. Fontaine, C. R., M. P., Adjuvator Bourgeois, Chef, Dr. J. L. H. Pagé, A. Délagé, Pratonotaire, J. J. Lefebvre, A. Quevillon, de Montréal, Nap. Demers, L. Lefebvre, J. P. Neveu, L. Sénéchal, Raoul Trudeau, J. Hébert, A. Denault, M. Hébert, C. Hébert, N. Casavant, Adélaïde Arpin, Pierre Leclerc, Fortunat Harnois, L. P. A. Chagnon, Georges Turcotte, E. Larue, J. B. Boulay, L. B. Breton, J. Campbell, Jos. Desmarais, Roland Gagnon, P. A. Delorme, Albert Delorme, Ovide Cadotte, Henri Barré, J. M. Morin, Wilfrid Dery, Napoléon Larue, Ferrier Chartier, Jean Paul Campbell, R. Tétrault, Hormidas Gemme, J. F. Poirier, B. Dufresne, G. Chenette, Mandus Bienvenue, Ludger St-Amand, J. P. Goyette, Joseph Choquette, O. Dufresne, A. P. Cartier, A. G. Lamont, G. Ostiguy, Ernest Benoit, Joseph Gladu, O. Berthiaume, J. Chicoine, R. St-Pierre, L. Bernard, Jean Robert, Camille Rousseau, R. Frienier, Louis Charron, Albert Boivin, H. Bergeron, Aimé Langelet, E. Nadeau, Théodore Ménard, Georges Gadois, Louis Séguin, J. E. Rousseau, Colonel Rouleau, Joseph Morissette, Jean St-Germain, Dr. Gagnon, Emile Gaudreau, Alfred Goyard, Joseph Brodeur, Albert Demers, Raoul Picard, R. Ledoux, Camille Cormier, J. Leblanc, Robert Hamel, Jean Solis, Adrien Benoit, Paul Emile Gaucher, J. A. Solis, O. Brodeur, J. Pagnuelo, J. A. Thériault, Benoit Benoit, P. E. Servais, A. Breton, Arthur Lamothe, J. Brodeur, A. Lassonde, Lucien Boivin, R. Desjardins, A. Fontaine, A. Chenette, L. L. Carron, Raoul Picher, M. Tanquary, Ernest Benoit, Robert Lafrance, N. Bergeron, M. O. David, L. G. Saurette, L. P. Morin, Conrad Morin, J. B. St-Pierre, Joseph Lambert, Joseph Choquette, Robert Arsenault, Roland Bourdus, J. A. St-Pierre, Louis Brouillet, J. E. Lebrun, Amédée Plamondon, Raoul Brodeur, Ernest Mongeau, W. Dupont, J. E. Chagnon, J. N. Morin, Guy Corbeil, H. Dussault, Wilfrid Tardif, J. Lemire, Joseph Ledoux, David Girard, H. Orsaly, etc.

La famille a reçu de nombreuses marques de sympathies. Nous en donnerons une liste complète la semaine prochaine.

CHEZ LES HUSSARDS

Jeuéi soir de cette semaine avait lieu aux Quartiers Généraux de la Garde Les Hussards de St-Hyacinthe. Une partie de cartes à laquelle assistait une foule nombreuse.

Après le début de la soirée il y eut bénédiction de la salle, récemment restaurée, par le Chanoine P. N. Desmarais, curé de la Cathédrale. Celui-ci dans une courte allocution, a tenu à exprimer ses vœux de succès à la garde. Il se déclare très en faveur de cette oeuvre de jeunesse à la fois bien organisée et surtout bien disciplinée et il termine en demandant au public en général d'encourager la garde.

Après la partie de cartes l'on fit la distribution des nombreux prix remportés par les heureux gagnants. Le prix de présence fut gagné par M. Frédéric Lacroix.

Les acteurs de la garde ont aussi interprété avec succès une désopilante comédie en un acte qui fut applaudie à profusion par les spectateurs.

La soirée s'est terminée à une heure assez avancée et le public a quitté les lieux enchanté, en se promettant de revenir à la prochaine occasion.

La garde en profite pour remercier sincèrement tous ceux qui de loin ou de près ont aidé au succès de cette soirée. Elle adresse un remerciement tout spécial à Monsieur le Curé Desmarais, pour avoir dignement honoré la garde par sa présence et l'avoir si bien encouragé. Un remerciement va également au président général, M. le col. A. Auger, ainsi qu'aux membres de la force constabulaire, qui ont aussi généreusement prêté leur concours par leur encouragement.

DE PASSAGE

M. Raymond L. Auger, de Montréal, était de passage par ici la semaine dernière, chez son frère M. Adrien Auger, président de la Garde des Hussards Engr, de St-Hyacinthe.

FAUSSE ALARME

Mercredi, à 5 heures, nos pompiers locaux ont répondu à un appel sonné à l'école de l'Industrie Laitière. Mais en arrivant sur les lieux on se rendit compte que l'appel avait été fait par erreur. L'homme qui s'occupe de donner le signal de cinq heures, à tous les jours, à la Station de Pompes, par méprise, toucha la mauvaise manette et fit sonner le cloche d'alarme.

CAMION TROP LOURDEMENT CHARGE

Le Juge Emile Marin a entendu la cause d'un camionneur de cette ville, accusé d'avoir passé sur le pont de la rue Concorde avec un camion chargé trop lourdement. Le poids de 17,460 livres de la charge dépassait la pesanture permise par la loi.

L'accusé avoua sa culpabilité et fut condamné à l'amende.

Le constable Gaucher avait procédé à l'arrestation.

COURRIERS

SAINT-JEAN-BAPTISTE

Le Rév. Père Arthur Guertin, O. M. I., décédé récemment à l'Université d'Ottawa était l'oncle des familles Guertin, de notre paroisse. A plusieurs reprises nous eûmes le bonheur d'entendre ce remarquable prédicateur. Tout à tour, professeur, curé, missionnaire, le disant occupait le rang d'honneur dans sa communauté. M. R. E. Guertin se rendit à Ottawa pour les funérailles.

—M. J. B. Bousquet, avocat de Saint-Hyacinthe, accompagné de sa belle-sœur, Mlle Larivière et de MM. Yves et Paul Bousquet, vinrent dans notre village.

—M. et Mme Laurent Barré, de L'Ange-Gardien, furent de passage. —M. Gaëtan Sylvestre, avocat, et Mme Sylvestre, de Saint-Hyacinthe sont venus dans notre paroisse.

—M. et Mme Raymond, de St-Jean, furent de passage. —M. et Mme Raymond, de St-Jean, furent de passage. —M. et Mme Raymond, de St-Jean, furent de passage.

—M. et Mme Ferdinand Lesage et leurs enfants de Beollev, furent les hôtes du Dr J. O. Bellemare, dimanche. —M. et Mme Lachapelle et leurs fils de Montréal étaient en visite chez M. Charles Guertin, dimanche. —De passage chez M. Léopold Sansoucy, M. et Mme O'Brien et leurs enfants ainsi que Mlle Sara Beausoleil des Etats-Unis. —M. et Mme Lacombe de Ste-Madeleine passeront le dimanche chez M. Amédée Grenier. —M. Oscar Viens, étudiant de Saint-Hyacinthe passe quelques semaines dans notre paroisse.

—M. et Mme Paul-Henri Gagnon, de St-Hyacinthe est de séjour chez M. Albert Morier. —M. et Mme Louis Guertin visitèrent leur fille, religieuse à la Présentation de Marie, avant son départ pour la mission de Drummondville. —La famille Clodomir Chagnon s'en va de nouveau à St-Hyacinthe. Ils partaient mercredi dernier. —Mme Charles Guertin et son fils Stanislas étaient à Montréal au début de la semaine.

—M. et Mme Hercule Guertin ont les heureux parents d'une fille baptisée sous les noms de Marie, Marguerite, Monique, Parrain et marraine: M. et Mme Louis Guertin. Porteuse: Mlle Marie-Jeanne Guertin.

—Le club de Saint-Hyacinthe venu pour donner revanche à nos joueurs de balle-au-camp ne fut pas trop déçu. Secondés de professionnalistes les adversaires comptèrent nous imposer le blanc-jeu et nous leur avions presque servi 15 jours plus tôt. Malgré plusieurs erreurs des nôtres au début, le beau jeu des dernières manches égalisa presque le score qui demeura 11 à 10... La neuvième manche nous laisse une bonne part de gloire.

STE-MADELEINE

Le 13 juillet chez M. Raymond Létourneau il y eut réception en l'honneur de M. Joseph Brodeur de Clémont, M. H. Un musicien de talent fit entendre des notes gaies sur un violon et sur un accordéon italien, ce qui lui attira un grand nombre d'applaudissements. Il était accompagné au piano par M. Léonard Létourneau, organiste de la paroisse. On remarqua à cette soirée, outre le héros, M. J. H. Brodeur, M. et Mme A. Langlois, M. et Mme R. Jodoin et leur famille, M. et Mme J. Charland, M. et Mme R. Létourneau, M. et Mme LeBlair, et leurs enfants, M. Léonard Létourneau, M. Gilles Cécile, Jean, Thérèse, Juliette et Madeleine Létourneau.

L'on se sépara très tard emportant un souvenir inoubliable de cette soirée.

—En visite chez M. et Mme Alfred Guay, M. et Mme Georges Kirouack et leurs enfants, de Montréal. —M. Lévis, Bernard, Ambroise, G. Barré et Mlle Hortense, Suzanne, Marguerite, de St-Damase, M. Gérard Meunier, de St-Jean Baptiste, M. Philippe Murray, de Montréal, Jean-Marie Malo, de St-Damase.

—Dimanche dernier il y eut réception chez MM. et Mmes W. Plamondon et Wilfrid Robert en l'honneur des nouveaux mariés, M. et Mme Emile Robert, de Roxton Pond où un grand nombre de

LE DISCOURS DE M. BOUCHARD

(Suite de la page 1)

nant d'assistance en travail ou en nature qu'à ceux qui en ont réellement besoin.

Les trois grandes classifications seront les suivantes: La première, cas d'assistance publique ordinaire. Dans cette catégorie la commission classera toutes les demandes des personnes qui ont été assistées par des corps publics ou des sociétés charitables avant 1930. Ces cas ne sont pas des cas d'indigence pour cause de la crise industrielle mais nous avons constaté que c'était à Saint-Hyacinthe, comme probablement un peu partout ailleurs dans les petites villes, la classe la plus nombreuse car les personnes qui se faisaient assister anciennement par la Saint-Vincent de Paul ou la ville veulent profiter de la crise pour obtenir des secours plus considérables que ceux obtenus antérieurement. Ces cas ne sont, à proprement parler, que des cas de charité et notre commission les référera aux sociétés et aux organismes qui s'en occupaient avant la crise.

La seconde classe: Cas de secours par admission sur les chantiers de travaux décriés d'aide aux sans-travail. Tous les noms qui seront signalés par la Commission comme étant ceux de personnes dont l'indigence prouvée a été causée par la crise industrielle seront inscrits dans cette classe et la ville utilisera cette liste pour donner du travail suivant qu'elle pourra le faire et proportionnellement aux besoins jugés par la Commission pour la famille ou l'individu assisté.

La troisième classe sera aussi formée de sans-travail véritables mais auxquels il ne pourra être attribué que des secours directs soit parce que le chef de la famille est malade ou soit parce qu'il se trouve dans l'incapacité d'obtenir du travail sur les chantiers d'aide aux sans-travail pour une raison ou pour une autre.

Comme on le voit le Comité d'Assistance Publique a une tâche assez longue et assez difficile à remplir; c'est pourquoi le nouveau conseil en a fait la nomination dès les premiers jours de son entrée en fonction; un secrétaire qui fournit tout son temps a été nommé pour assister la commission à laquelle la ville fournit un bureau qui est ouvert tous les jours dans une des bâtisses publiques située au centre de la ville. Comme il reste encore plusieurs mois avant la saison rude où les besoins deviendront plus pressants, il est certain que le travail de cette Commission qui est commencé et qui se poursuit activement sera terminé en temps utile.

Il sera peut-être intéressant pour ceux qui forment cet auditoire de connaître quels sont les genres de secours que notre ville pourra mettre à la disposition des sans-travail indigents. Comme je viens de l'expliquer nous croyons à Saint-Hyacinthe que le système des travaux de chômage tel qu'il a existé en ces deux dernières années a fait complètement faillite pour deux principales raisons.

La première c'est que les conditions qui nous ont été imposées par le gouvernement fédéral ont rendu les travaux de chômage plus rémunérateurs pour ceux qui y travaillaient que les travaux ordinaires. La deuxième raison c'est que ces travaux ont coûté énormément plus cher que les travaux de même nature exécutés dans le cours régulier des choses par les administrations publiques.

Pour établir le bien fondé de la première raison je citerai le cas de notre ville. A Saint-Hyacinthe les employés réguliers de la corporation étaient satisfaits et très contents d'avoir du travail de manoeuvre à trente cents de l'heure. En effet les manufacturiers et les employeurs privés pouvaient dans le temps trouver toute la main-d'œuvre voulue à vingt-cinq cents de l'heure. Le gouvernement ayant rendu obligatoire le salaire de trente-cinq cents de l'heure il s'en est suivi que les ouvriers gagnaient, sur les chantiers de chômage, cinq cents de l'heure de plus que sur les chantiers ordinaires de la corporation et dix cents de l'heure de plus que lorsqu'ils étaient à l'emploi de compagnies ou d'employeurs privés. Les travailleurs désertèrent les emplois ordinaires pour travailler sur les chantiers de chômage et c'est ce qui accrût considérablement le nombre de ceux qui se dirent affectés par la crise économique.

Cet accroissement de dépenses pour la main-d'œuvre eut sa répercussion nécessaire sur le coût des travaux qui devint prohibitif. J'en ai donné un exemple précédemment en citant le cas de la terrasse qui nous a coûté \$42,000 et qui n'aurait dû en coûter que \$16,000.

Le conseil municipal a donné aussi comme la plupart des villes des secours directs qui ont coûté très peu à la ville parce que nos deux gouvernements se sont chargés du paiement des deux tiers du montant total dépensé.

La nouvelle administration a cru que c'était une erreur d'abandonner totalement d'entreprendre des travaux publics qui permettent aux sans-travail indigents de gagner au moins une partie de ce qu'ils ont nécessairement besoin pour leur soutien et celui de leurs dépendants; j'ai eu la faveur de proposer au conseil municipal un système tenant le milieu entre les anciens travaux de chômage et la simple charité et le conseil municipal a adopté mes vues à ce sujet bien que, de prime abord, elles puissent paraître extraordinaires.

Ce système consiste à maintenir les secours directs et à donner du travail en autant que la municipalité pourra le faire et à des conditions spéciales pour ne pas compromettre ses finances.

Il est clair que toutes les sommes qui seront dépensées en simples secours directs, c'est-à-dire pour fournir la subsistance aux chômeurs indigents et à leur famille, sont complètement perdues pour la municipalité et le pays; il est donc important de les restreindre le plus possible et de ne les accorder que dans les cas de stricte nécessité.

Notre système d'entreprises d'aide aux sans-travail fait disparaître ce vice économique tout en procurant plus de secours aux indigents par manque de travail.

Si notre système était accepté, comme nous espérons qu'il le sera, par le gouvernement fédéral et provincial parce qu'il n'est pas en contradiction avec la décision de limiter les contributions gouvernementales aux seuls secours directs, il pourrait se décrire comme suit

Toute entreprise décrétée par le conseil municipal ou le gouvernement TRAVAUX D'AIDE AUX SANS-TRAVAIL serait exécutée aux frais de toutes les parties concernées aux conditions suivantes:

Cinquante pour cent du coût des travaux seront supportés par les municipalités, les corporations publiques ou les particuliers intéressés; ce cinquante pour cent pourra en partie être défrayé par des octrois des départements provinciaux ou fédéraux dans le cours ordinaire de l'attribution de subventions pour exécution de travaux de même nature ce qui réduira d'autant la contribution des intéressés directement.

Vingt-cinq pour cent du coût total seront payés à même les fonds de secours directs mis en disponibilité par les municipalités où les sans-travail employés seront domiciliés. Comme les gouvernements fédéral et provincial contribuent chacun pour un tiers, les parts dans ce vingt-cinq pour cent sont donc divisées également entre la municipalité, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial.

Le dernier vingt-cinq pour cent est acquitté par une contribution des employés eux-mêmes, en heures de travail. Ainsi un employé qui travaillera dix heures devra contribuer deux heures et demie de son temps.

Cette disposition est celle qui paraît peut-être la plus étrange à première vue à ceux qui ne se sont pas familiarisés avec les détails de ce système mais elle est essentielle à son existence pour diverses raisons.

Comme je l'expliquais tout à l'heure le plus grand désavantage des anciens travaux de chômage était une conséquence du fait que ces travaux étaient plus attrayants que les travaux ordinaires, ce qui fut la cause qu'on a abandonné ces travaux ordinaires pour encombrer les chantiers de chômage; au lieu de diminuer la crise apparente on ne faisait que l'augmenter.

Par le nouveau système les travaux d'aide aux sans-travail deviendront moins attrayants que les travaux ordinaires parce qu'ils seront moins rémunérateurs. Les ouvriers au lieu de les

rechercher tâcheront de trouver de l'ouvrage ailleurs et il n'y a que ceux qui seront dans le strict besoin de gagner leur subsistance et celle de leur famille qui y recourront et nous croyons que l'aide municipale et gouvernementale doivent se borner à ces cas si on veut éviter la ruine des municipalités, des provinces et du pays.

Nous avons préféré faire contribuer le travailleur en lui faisant donner des heures de travail plutôt qu'en réduisant son salaire parce que nous ne voulons pas diminuer le prix du travail à l'heure de l'ouvrier. Une deuxième raison c'est que ceux qui travailleront sur les travaux ordinaires des municipalités ne se verront pas exposés à voir diminuer leur salaire parce qu'on paye moins cher à l'heure sur les chantiers d'aide aux sans-travail. Une troisième raison c'est que nous voulons que l'ouvrier assisté par ces travaux puisse se donner le crédit d'avoir contribué en donnant du travail pour le quart du prix de la main-d'œuvre de ces entreprises, ce qu'il ne pourrait faire si nous avions tout simplement réduit son salaire de vingt-cinq pour cent.

Le taux à l'heure sera le taux dominant dans la municipalité. Ainsi, dans la ville de Saint-Hyacinthe ce taux est le plus haut payé aux journaliers, soit trente cents de l'heure alors que le taux courant en raison du manque de travail n'est que de vingt cents de l'heure. Dans la campagne avoisinante ce taux serait de deux dollars alors que le taux courant n'est que de un dollar et cinquante cents. Comme on le voit, le sans-travail indigent, après avoir contribué pour le quart de son temps se trouverait encore à retirer, en ville, plus qu'il ne retirerait, son plein temps payé, par un employeur privé; dans la campagne il retirerait sensiblement le même montant.

Nos ouvriers l'ont bien compris à Saint-Hyacinthe et ils acceptent ces conditions car ils savent que la cité ne peut pas faire mieux et ils préfèrent gagner une dizaine de piastres par semaine en ne travaillant que 44 heures que recevoir trois ou quatre dollars par semaine, comme simple charité publique. Aussi les formules par lesquelles les ouvriers s'engagent à accepter ces conditions de travail ont été signées par un nombre aussi considérable d'ouvriers que nous avons de personnes sans travail à cause de la crise industrielle.

Cette politique permettra au conseil municipal d'entreprendre à bon compte des travaux qui ne sont pas urgents et qui ne sont pas strictement de nécessité publique. Quant aux autres travaux urgents et de nécessité publique la cité de Saint-Hyacinthe les fera aux conditions ordinaires car elle n'entend pas profiter de la crise pour faire exécuter à bon marché les travaux courants et les améliorations nécessaires.

Il y a plusieurs entreprises qu'il est économiquement d'intérêt public de faire exécuter à condition que leur coût ne dépasse pas la limite où il est profitable de les établir. Je puis citer dans ce cas le drainage des terres, le creusement des petites rivières qui nuisent par la configuration de leur lit à l'assainissement de parties fertiles de notre sol, l'établissement de routes raccourcies ou l'amélioration des bons chemins existants. Je prendrai pour illustrer ma pensée un cas concret.

Nous avons à quelque dix milles de notre ville une petite rivière connue sous le nom de RIVIERE DES HURONS dont le cours régulier est intercepté près de son embouchure par un lit de roc très étendu. Depuis de nombreuses années on projette de creuser le lit de cette rivière, dans sa partie basse, pour assurer l'assainissement des terres supérieures dont le sol est le plus fertile de notre région mais qui est pratiquement inutilisable parce qu'il manque d'un bon égouttement. Exécuté dans les conditions ordinaires le coût de ce travail est prohibitif mais exécuté sous l'empire des conditions de notre système d'aide aux sans-travail ce coût devient économiquement raisonnable. Les intéressés sont disposés de payer 25% du coût. Les intéressés dans ce cas sont des particuliers mentionnés à un procès-verbal existant depuis de nombreuses années. La balance du premier cinquante pour cent serait payée par le département de l'agriculture qui subventionne, dans le cours ordinaire des choses, des travaux de ce genre jusqu'à 50% de leur coût total. En conséquence cette branche du gouvernement paierait 50% de moins qu'elle serait appelée à payer si cette entreprise avait été subventionnée dans les temps ordinaires.

Chaque municipalité d'où viendrait les chômeurs serait appelée à payer vingt-cinq pour cent du coût de la main-d'œuvre à même leurs fonds de chômage auquel les gouvernements contribueraient chacun pour un tiers. Les sans-travail employés contribueraient par le dernier quart en heures de travail. Ainsi en supposant que l'exécution de cette entreprise coûterait \$60,000.00 les intéressés directement contribueraient \$15,000. le département du drainage du ministère de l'Agriculture, \$15,000, les municipalités envoyant des chômeurs \$5,000, le gouvernement provincial à même ses fonds de chômage, \$5,000, le gouvernement fédéral, \$5,000 et les travailleurs, en heures de travail, \$15,000.

Les travailleurs pour soixante heures d'ouvrage retireraient neuf dollars par semaine en ayant contribué à l'exécution du travail pour le quart de leur temps. Maintenant je prends le cas d'un ouvrier de la ville de St-Hyacinthe qui serait appelé à travailler sur ce chantier d'aide aux sans-travail. Il en aurait coûté à la ville de Saint-Hyacinthe un dollar par semaine pour donner neuf dollars de revenus à un de ses sans-travail. Il est clair que ceci est du simple secours direct pour la ville de St-Hyacinthe et pour les deux gouvernements qui contribueraient chacun un dollar par semaine pour faire gagner les neuf dollars au sans-travail car ni la ville de Saint-Hyacinthe, ni le gouvernement provincial ou le gouvernement fédéral ne sont intéressés directement dans l'exécution de cette entreprise. Et maintenant peut-on croire que le sort du sans-travail serait plus enviable si la ville se bornait à lui donner cinq ou six dollars par semaine pour subvenir aux besoins de sa famille, charité qui coûterait deux fois plus cher à la ville et aux gouvernements que l'aide mentionnée ci-dessus? Et n'est-il pas mieux que l'aide de la municipalité et des gouvernements s'en aille contribuer, même en dehors des limites de la ville, au progrès de notre province, par l'amélioration de son sol que cette aide soit uniquement destinée à empêcher une famille de crever de faim, l'aboutissant final de cette charité étant tout simplement la destruction complète de l'utilité des argent dépensés.

Ce système peut paraître de prime abord compliqué mais il est loin de l'être et notre conseil municipal a décidé de le mettre en vigueur, même si les gouvernements ne veulent pas nous aider à en supporter le léger coût. Notre conseil a voté un règlement par lequel nous avons demandé d'être autorisés à titre expérimental, d'exécuter pour \$20,000. environ de travaux qui sont décrétés entreprises d'aide aux sans-travail. Notre plan a été accepté par tous les sans-travail de bonne foi et nous avons commencé, dès la semaine dernière, l'exécution d'une de ces entreprises qui a été votée imputable aux revenus courants de la ville, règlement qui ne nécessitait point l'approbation des électeurs.

Si notre règlement est approuvé par les propriétaires nous émettrons des débetures à cinq pour cent et nous demanderons au gouvernement la permission de les vendre au comptoir, au pair, car notre conseil est absolument opposé à permettre aux prêteurs, quels qu'ils soient, d'exiger six pour cent pour de l'argent déprécié qui ne vaut plus sur le marché international que quatre-vingt trois cents dans la piastre. Si nous ne pouvons pas trouver d'argent à un taux raisonnable nous retarderons l'exécution de nos travaux mais nous nous fions au patriotisme des petits prêteurs de notre région pour assurer à la ville tous les deniers nécessaires à l'exécution des travaux que nous avons décidés dans le seul but de faire notre part pour aider à diminuer les effets désastreux de la crise que nous traversons et qui est due en très grande partie aux abus des financiers et des gros prêteurs d'argent qui veulent maintenant augmenter leurs revenus alors que ceux qui travaillent, et qui sont les vrais constructeurs des villes et des pays, voient les leurs diminuer dans une proportion alarmante. Ceux qui vivent de la simple richesse acquise ne devraient pas oublier le sort de ceux qui travaillent pour constituer leurs revenus et ne devraient pas profiter des crises comme celles que nous traversons pour augmenter le prix de leur capital qui serait

115 CASCADES A. BLONDIN LIMITEE Marchand en gros -FOURNISSEURS- Plomberie, Chauffage, Ferronnerie, Quincaillerie, Tapiserie, Peinture, Vernis, Articles de Sports, Ampoules électriques etc. SAINT-HYACINTHE

Théâtre CORONA, No. 90,677 Théâtre CORONA, No. 90,253 Théâtre CORONA, No. 90,364 Théâtre CORONA, No. 90,466 Théâtre CORONA, No. 90,152 Théâtre CORONA, No. 90,051

V. J. MONGEAU LTEE DIRECTEUR DE FUNERAILLES Vente en gros des meilleurs produits pour embaumer, Cercueils et accessoires Avis aux confrères du Canada, spécialement ceux de la région. Tél. 530 SAINT-HYACINTHE

Théâtre CORONA, No. 89,647 Théâtre CORONA, No. 90,901 Théâtre CORONA, No. 91,221 Théâtre CORONA, No. 89,591 Théâtre CORONA, No. 90,792 Théâtre CORONA, No. 90,739

absolument improductif si ceux qui travaillent pouvaient s'en passer.

Quant à l'envoi de certains de nos sans-travail sur des terres de colonisation ou même sur des terres abandonnées notre conseil est dans l'impossibilité de consacrer la somme de deux cents dollars par chef de famille. Il nous en coûterait, à ce taux, deux mille dollars pour envoyer dix chefs de famille alors qu'il ne nous en a pas coûté ce montant l'an dernier, en secours directs, pour aider tous les sans-travail nécessaires qui méritaient avec peut-être un nombre aussi considérable qui étaient d'anciens clients de nos Sociétés de Saint-Vincent de Paul ou du département de l'Assistance Publique de la ville et qui sont encore des nécessiteux longtemps après la cessation de la présente crise si toutefois elle doit avoir un fin.

Nous ne croyons pas qu'il soit du devoir des municipalités de contribuer pour la subsistance des familles nécessiteuses résidant en dehors de leur territoire et c'est notre opinion que ce sont nos gouvernements qui doivent continuer à se charger du développement de la colonisation ou du rétablissement de notre population sur les terres.

Nous avons fait dans les temps normaux des dépenses pour attirer la population dans nos villes; il serait étrange que les villes puissent maintenant être appelées à payer des montants aussi considérables pour faire vivre les gens sur le territoire d'autres municipalités.

Si l'on avait demandé à notre cité une légère contribution qui s'exécderait pas le montant que nous avons payé en secours directs l'an dernier nous aurions été disposés à accepter cette contribution car elle ne nous entraînerait aucun excédent de dépenses. Ce montant aurait suffi pour payer les frais de déplacement du colon et de sa famille et nous croyons qu'il aurait été raisonnable. Je dois dire que nous avons à Saint-Hyacinthe plusieurs colons véritables qui auraient été satisfaits d'un octroi d'une couple de cents dollars pour retourner sur les terres. Dans ces conditions notre ville aurait pu souscrire le tiers, soit environ \$75,000, ce qui a été le montant maximum que nous a coûté l'entretien d'une famille l'an dernier en secours directs.

Nous nous proposons de faire des suggestions dans ce sens à nos deux gouvernements et nous espérons qu'elles seront favorablement accueillies.

Voici, messieurs, les quelques remarques que je désirais vous communiquer sur les activités de la ville de Saint-Hyacinthe relativement à la lutte que nous avons à faire, contre les mauvais effets de la crise industrielle que nous traversons. Nous n'avons pas l'intention de les proposer en exemple à toutes les municipalités mais elles vous sont communiquées tout simplement à titre de renseignements sur les efforts que nous faisons pour protéger nos familles contre la misère, le froid et la faim, occasionnés par une dépression économique sans précédente dans l'histoire de notre pays.

J'espère que ces remarques vous auront intéressés quelque peu et je suis assuré que nous retirerons nous-même d'utiles enseignements de la discussion qui suivra mon allocution que je soumets maintenant bien volontiers à la critique de ceux qui composent mon bienveillant auditoire.

VENTE PAR LE SHERIFF

No 1839. C. S. District de Saint-Hyacinthe. ARTHUR FLIBOTTE, Demandeur; contre J. C. DROLET, Défendeur; et Charette & Labelle, Syndics à la faillite du défendeur, Mis en Causa.

Un emplacement situé en la cité de St-Hyacinthe, sur la rue St-François, connu sous le lot No. 331 du cadastre de la dite cité, avec bâtisses exploitées comme garage. Pour être vendu au bureau du Sheriff, au Palais de Justice, en la cité de ST-HYACINTHE, mardi, le 16 AOÛT prochain (1932), à DIX heures A. M.

Jos. L. CORMIER, Sheriff. St-Hyacinthe, 27 juillet 1932.

SHERIFF'S SALE

No. 1839 S. C. District of St. Hyacinthe. ARTHUR FLIBOTTE, Plaintiff; against J. C. DROLET, Defendant; and Charette & Labelle, Trustees to the bankruptcy of the defendant, Mis en cause. An emplacement situated in the city of St. Hyacinthe, on St. Francois street, known under lot No. 331 on the cadastre of the said city, with buildings thereon erected, used as a garage. To be sold at the sheriff's office, at the Court House, in the city of ST. HYACINTHE, tuesday, on the 16th of AUGUST next (1932), at TEN o'clock in the forenoon.

St. Hyacinthe, July 27th, 1932. Jos. L. CORMIER, Sheriff. If

REFUS D'AVANCER

Je, par les présentes, défends à qui que ce soit d'avancer quoique ce soit en mon nom, sans un écrit signé de ma main. Je ne reconnaitrai aucune dette non autorisée sous ma signature.

Napoléon ST-ONGE, 156 rue Concorde, St-Hyacinthe. Saint-Hyacinthe, 14 juillet 1932. 15-22-29j-5a

PROVERBE Femme qu'amour et jeunesse quittent se pique d'un rien.

Petites Annonces Cartes d'Affaires Peintres Décorateurs BOUCHARD & FRERE Lettrage et Décoration Tous travaux en peinture Téléphone 595w Intérieur et Extérieur

A VENDRE.—Moteur électrique de 7 forces à vendre à de très bonnes conditions. En parfait ordre. S'adresser à nos bureaux, 173 Blvd Girouard, téléphone 143. jno

A VENDRE.—Un lot de Retailles de Soie, à vendre. S'adresser à la CIE E. T. CORSET, St-Hyacinthe. jno

A VENDRE.—Ameublement de 6 pièces à vendre à sacrifice pour cause de mortalité. S'adresser à 22 rue Lafontaine, Téléphone 618w ou 214. jno

A VENDRE.—Maison neuve, bien située sur la rue Mondet. Prés des manufactures, 5 appartements modernes, \$1,500.00, très peu comptant. S'adresser: 4 rue Morison Tél. 785-j. jno

A VENDRE.—Belle boucherie moderne avec frigidaire, dans place centrale, située à Acton Vale. Pour informations, s'adresser à Hyacinthe Laliberté, prop., St-Liboire, Co. Bagot, P. Q. 8-15-22-29j

PROPRIETE A VENDRE ou à échanger.—Echangera maison de plusieurs logements pour petite propriété de campagne ou petite terre. S'adresser à Eugène Benoit, 90 rue Ste-Anne St-Hyacinthe, P. Q. jno

LOGEMENT A LOUER.—Au No. 77 rue St-Joseph, comprenant 6 appartements, avec jardin et garage. Possession immédiate. S'adresser à 77 rue St-Joseph ou 92 rue St-Simon. jno

A LOUER.—Il me reste quatre logements, un de trois pièces, un autre de quatre et deux logements de cinq pièces à raison de \$12. et \$13, par mois pour les logis de cinq pièces. S'adresser à Eugène BENOIT, 90 rue Ste-Anne, St-Hyacinthe, P. Q. jno

A LOUER.—Logement de 6 appartements avec salle de bain en tuile, eau chaude, chauffage central, etc. Situé au No. 338a boulevard Girouard. Un second logement de 4 pièces et un troisième de 5 appartements, chauffés, salle de bain, eau chaude, etc., situés aux numéros 320a et 320b, rue Girouard. S'adresser aux bureaux du "Clairon", téléphone 143. jno

A LOUER.—Appartement meublé, eau chaude et froide, cuisine permise, usage du bain. Jeunes couples préférés. \$2.00 par semaine. S'adresser à 41 Préte. jno

ON DEMANDE.—Grande chambre avec pension pour deux personnes, dans une famille privée. S'adresser Boîte Postale 96, St-Hyacinthe. If

AGENT DEMANDE.—Assurance-Vie, Maladie, Accidents et Pension de Vieillesse. S'adresser à D. D. Métivier, 41 Concorde, St-Hyacinthe. 29j-5a

PROPRIETE A VENDRE.—En bon ordre sous tous rapports. S'adresser à 49 Rue Desaulniers, Ville. 29j-5-12-19a

A LOUER.—Un logement de neuf pièces situé rue St-Pierre. Prix \$12. par mois pour terminer bail. S'adresser au No. 10 rue Du Séminaire Pour conditions, s'adresser à J. A. Brodeur, St-Simon, Co. Bagot. If

AVIS.—Toutes les personnes qui auraient des caisses des liqueurs douces de la National Soft Drink sont priées de notifier M. P. E. Nadeau, 42 rue Bourdages, Tél. 416. If

Théâtre CORONA, No. 89,692 Théâtre CORONA, No. 89,748 Théâtre CORONA, No. 89,951 Théâtre CORONA, No. 90,575

50 BILLETS GRATIS POUR LES REPRESENTATIONS CINEMATOGRAPHIQUES DU THEATRE CORONA

Chaque semaine le CORONA vous offre cinquante billets complémentaires pour les représentations cinématographiques SEULEMENT.

Voici comment... Notre journal public dans la présente édition cinquante numéros qui sont dissimulés dans chacune des pages au bas des annonces ou d'articles divers.

Dès maintenant... Cherchez si le numéro que porte le coupon ci-dessous se trouve parmi ces cinquante numéros.

Quand vous l'aurez trouvé... Rendez-vous à nos bureaux, 173 Girouard, entre 9 hres a. m. et 5 hres p. m., les dimanches et fêtes exceptés, et il vous sera fait remise d'un billet complémentaire valide pour une période de deux semaines indiquée sur votre coupon.

Série NN N° 90491

CHEQUEZ le numéro de ce coupon parmi les cinquante dissimulés dans chacune des pages de ce journal. Si vous le trouvez il vous donnera droit à un billet de faveur (non compris la taxe de 5 cents) pour les représentations cinématographiques SEULEMENT au théâtre CORONA.

Nom Adresse (Coupon valable seulement du 30 juillet au 13 août)

Pourquoi endurer les moustiques? FLIT les détruit SAINT-PIE Le 17 juillet a été baptisé Marie, Lucile, Madeleine, fille de M. Adélaïde Chaput et de Edwidge Fournier. Le parrain et la marraine ont été M. et Mme M. Chaput. La porteuuse a été Mlle Juliette Chaput, tante de l'enfant. Nos félicitations.

COLONNES AGRICOLES

GRAINE DE TREFLE

Inspection gratuite de la graine de trèfle

Un avis que vient de publier le Service d'inspection de la Division des semences du Ministère fédéral de l'Agriculture, à Ottawa, offre un intérêt tout spécial pour les cultivateurs d'Ontario-Est, de Québec Ouest et d'autres régions de l'Est du Canada, où l'on cultive du trèfle pour la production de la graine de semence.

Cet avis appelle spécialement l'attention du cultivateur sur le fait qu'il est très avantageux de couper de bonne heure la récolte de trèfle pour que l'on puisse avoir un bon regain pour la production de la graine; il faut, bien entendu, que le trèfle soit d'un bon type et qu'il soit assez propre, c'est-à-dire suffisamment débarrassé des mauvaises herbes dangereuses, pour qu'il puisse donner de la bonne graine de semence.

La plus grande partie de la récolte de trèfle dans la région en question sera en pleine floraison vers le 20 juin, et les cultivateurs qui se proposent d'utiliser la deuxième pousse pour la production de la graine agiront sagement ne sacrifiant un peu du poids du foin sur la première récolte plutôt que de compromettre les chances d'obtenir une bonne récolte de semence.

Pour que la récolte de graine de semence ait le plus de valeur possible, la Division fédérale des semences s'est arrangée pour faire donner un service gratuit d'inspection à tous les cultivateurs qui le demandent au Ministère, à Ottawa, ou à l'inspecteur du district. Ce service comprend une visite au champ, par un inspecteur qualifié, qui aide à déterminer le type de trèfle que l'on cultive et qui se fera un plaisir également d'indiquer les mauvaises herbes dangereuses qui contamineraient la récolte par leurs graines si on les laissait arriver à maturité.

Toute demande pour ce service d'inspection gratuite doit être faite au plus tard le 25 juillet.

Voici de quelle façon on s'y prend pour obtenir ces tubercules de semis: On plante la graine que l'on a extraite du sac de graine dans un bon terrain, en serre aux premiers jours d'avril. Les plants de semis sont repiqués dans les couches froides puis transplantés en pleine terre au commencement de juin. Ces plants font généralement des pieds de bonne grosseur la première saison, puis jusqu'à six livres de tubercules, et chacun de ces tubercules peut peser jusqu'à une livre.

Cette culture améliorante a été commencée en 1925 et la production moyenne des plants de semis, pendant une période de six années, a été de 16,5 à 21,21 tonnes par acre. On dit, dans le rapport de la Station pour 1930, que la qualité culinaire de ces pommes de terre a été de bonne à très bonne tous les ans. On peut se procurer ce rapport en s'adressant au Bureau des publications, Ministère de l'Agriculture, Ottawa.

Théâtre CORONA, No. 89,445
Théâtre CORONA, No. 89,490
Théâtre CORONA, No. 89,546

LA "NETTED GEM"

Une pomme de terre appréciée

La pomme de terre "Netted Gem" est une variété très appréciée sur les marchés de la Colombie-Britannique. Sa peau roussâtre et sa bonne qualité comestible sont des points en sa faveur. La Station expérimentale de Windermer, C.-B., a cherché à créer une nouvelle variété possédant les mêmes qualités, mais ayant un plus gros rendement et une saison de végétation plus courte.

Il s'est produit sur la Station, en ces quelques dernières années, bien des milliers de pommes de terre de semis venant de tubercules de semence fertilisés à la main et fertilisés naturellement. Ces travaux ont été facilités par le fait que la variété Netted Gem produit une quantité considérable de graines de semence en Colombie-Britannique. Beaucoup de plants de semis obtenus ont la peau de "reimette" et sont suffisamment attrayants sous d'autres rapports pour donner aux directeurs de la Station l'espoir qu'ils auront bientôt réussi à atteindre le but qu'ils se proposent.

Voici de quelle façon on s'y prend pour obtenir ces tubercules de semis: On plante la graine que l'on a extraite du sac de graine dans un bon terrain, en serre aux premiers jours d'avril. Les plants de semis sont repiqués dans les couches froides puis transplantés en pleine terre au commencement de juin. Ces plants font généralement des pieds de bonne grosseur la première saison, puis jusqu'à six livres de tubercules, et chacun de ces tubercules peut peser jusqu'à une livre.

Cette culture améliorante a été commencée en 1925 et la production moyenne des plants de semis, pendant une période de six années, a été de 16,5 à 21,21 tonnes par acre. On dit, dans le rapport de la Station pour 1930, que la qualité culinaire de ces pommes de terre a été de bonne à très bonne tous les ans. On peut se procurer ce rapport en s'adressant au Bureau des publications, Ministère de l'Agriculture, Ottawa.

Théâtre CORONA, No. 89,191

Théâtre CORONA, No. 88,132 Théâtre CORONA, No. 88,177



"C'est du miel délicieux — combien en désirez-vous?"

Toutes les voisines de Mme Lemieux s'étonnent qu'elle obtienne un prix aussi élevé pour son miel. Mais le secret de Mme Lemieux est bien simple; elle vend son miel par longue distance.

"Le miel est très beau cette année," téléphone-t-elle aux hôtels de la ville. "Oui — je vous en apporterai vers la fin de la semaine."

Le service de longue distance est rapide, facile à utiliser — et profitable.

Les taux réduits du soir pour les appels entre postes commencent à 7 p.m. Les taxes encore plus bas de la nuit, à 8,30 p.m.

LES VOLAILLES

Condiments pour les volailles

A certaines saisons de l'année, et spécialement en automne et en hiver, on trouve dans le commerce un bon nombre de condiments pour les volailles, auxquels ont fait souvent une réclame tout à fait extravagante. On va parfois jusqu'à prétendre que certains de ces condiments peuvent faire pondre aux poules deux fois plus d'œufs, ce qui est absurde, bien entendu. Comme il se dépense tous les ans beaucoup d'argent en stimulants de ce genre, il semble que ce serait rendre un grand service aux cultivateurs que de déterminer la valeur exacte de ces substances. Le Service de l'aviiculture de la Ferme expérimentale centrale a conduit une expérience dans ce but.

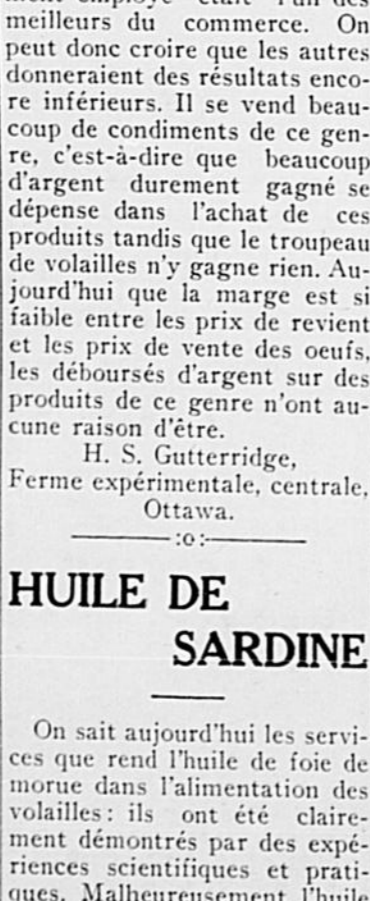
Le condiment en question appartenait à la meilleure catégorie des stimulants de ce genre, sa composition révélait une certaine connaissance de la science de l'alimentation. Les ingrédients étaient bien ceux qui étaient annoncés, à l'exception de deux, formant 70 pour cent du total, et qui n'étaient même pas mentionnés, et dont l'un contenait le même stimulant qu'un ingrédient sur l'absence duquel la réclame insistait tout spécialement. Ce condiment a été donné à deux parquets de volailles et nous sommes basés entièrement sur les instructions des fabricants. L'un de ces parquets recevait une ration de grain entier et de lait écrémé, et l'autre notre ration régulière de base. Un autre parquet servait de témoin, il recevait la ration ordinaire de base mais sans le condiment. La mortalité a été très élevée dans tous les parquets mais un peu plus élevée dans les parquets qui recevaient le condiment que dans les autres. Les poules des parquets qui recevaient le condiment ont pondu un peu plus que les autres, mais pas beaucoup plus. Par contre les volailles du parquet témoin avaient un poids lourd à maintenir à partir du début, et malgré ce handicap leur poids a encore augmenté tandis que le poids des deux parquets traités au condiment avait diminué d'autant. L'effet de la nourriture a été à peu près le même sur tous les parquets. Le résultat net de cet essai est qu'il ne peut y avoir aucune justification à employer ces produits pour accroître la ponte; la consommation de nourriture, le rendement de la nourriture, la production des œufs sont restés les mêmes.

Rappelons ici que le condiment employé était l'un des meilleurs du commerce. On peut donc croire que les autres donneraient des résultats encore inférieurs. Il se vend beaucoup de condiments de ce genre, c'est-à-dire que beaucoup d'argent durement gagné se dépense dans l'achat de ces produits tandis que le troupeau de volailles n'y gagne rien. Aujourd'hui que la marge est si faible entre les prix de revient et les prix de vente des œufs, les déboursés d'argent sur des produits de ce genre n'ont aucune raison d'être.

H. S. Gutteridge, Ferme expérimentale centrale, Ottawa.

Théâtre CORONA, No. 89,191

Théâtre CORONA, No. 88,132 Théâtre CORONA, No. 88,177



"C'est du miel délicieux — combien en désirez-vous?"

Toutes les voisines de Mme Lemieux s'étonnent qu'elle obtienne un prix aussi élevé pour son miel. Mais le secret de Mme Lemieux est bien simple; elle vend son miel par longue distance.

"Le miel est très beau cette année," téléphone-t-elle aux hôtels de la ville. "Oui — je vous en apporterai vers la fin de la semaine."

Le service de longue distance est rapide, facile à utiliser — et profitable.

Les taux réduits du soir pour les appels entre postes commencent à 7 p.m. Les taxes encore plus bas de la nuit, à 8,30 p.m.

LA BRULURE DE LA REINE-MARGUERITE

La reine-marguerite, aussi appelée "aster de Chine" est l'une des plus belles fleurs annuelles de la fin de l'été et du commencement de l'automne, mais qui n'est pas cultivée autant que le mériteraient ses charmes parce qu'elle est exposée à une maladie qui anéantit souvent les plantations. C'est la "brûlure de l'aster", une maladie causée par un champignon vivant dans la terre, qui attaque la plante par ses racines, et celle-ci se flétrit et meurt.

On peut cependant éviter la brûlure en prenant les précautions voulues en ce qui concerne la semence, la terre et l'assollement. Les germes du champignon sont souvent portés sur la semence; on aura donc soin de ne prendre que des semences qui viennent des plantes saines, et si l'on a des doutes à ce sujet, on fera bien de les désinfecter en les faisant tremper une demi-heure dans une solution de bichlorure de mercure à 1:1000.

Le choix de la terre dans laquelle les reines-marguerites doivent être cultivées est aussi très important. Un sol qui a porté des asters atteints de la brûlure est infecté, et conserve pendant très longtemps des germes de la maladie. On dit que les sols de ce genre sont "fatigués" de porter des reines-marguerites, et l'on fera bien de cesser d'y cultiver ces fleurs. Si, cependant, la place faisait défaut, on pourrait traiter les sols de ce genre avec une solution de formaldéhyde à 1:50, ce qui permettrait de réduire les pertes. On bêche la terre à une profondeur de dix pouces et on l'humecte parfaitement de la solution, puis on la recouvre de sacs qui ont été trempés dans la formaldéhyde, et qu'on laisse en place pendant une journée. Après ce traitement, on bêche encore le sol à trois ou quatre reprises différentes et on attend une semaine pour planter. Il faut, autant que possible, pratiquer un assolement de longue durée et éviter d'employer le même sol plusieurs années de suite pour les reines-marguerites.

Il y a quelques espèces de reines-marguerites qui sont résistantes à la brûlure, et qui transmettent cette qualité à leur graine. On a de très bonnes chances de réussir en choisissant de la graine venant de plantes qui possèdent cette résistance, et en développant des variétés tirées de ces sélections.

Enfin, si la maladie fait son apparition, on peut, dans une grande mesure, l'empêcher de se propager et réduire la contamination du sol, en prenant promptement les mesures sanitaires nécessaires, c'est-à-dire en arrachant et en brûlant les plantes malades à mesure qu'elles apparaissent.

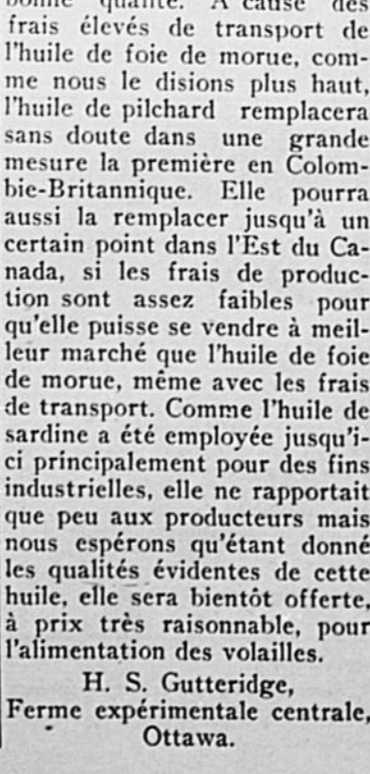
Les renseignements qui précèdent, sur la brûlure de la reine-marguerite, sont le résultat des recherches faites par la Division des fermes expérimentales, au Laboratoire fédéral de pathologie végétale, Ste. Cathérines, Ontario.

huile est appétissante; elle contient peu d'acide gras libre et sa production ne coûte pas cher. Dans les nombreuses expériences sur les poussins que vient de terminer le Service de l'aviiculture, de la Ferme expérimentale centrale, cette huile s'est montrée tout aussi riche en vitamines A et D — les vitamines qui stimulent la croissance et favorisent la formation des os respectivement — que l'huile de foie de morue. Elle peut donc remplacer cette dernière dans l'alimentation des volailles lorsqu'elle est de bonne qualité. A cause des frais élevés de transport de l'huile de foie de morue, comme nous le disions plus haut, l'huile de pilchard remplacera sans doute dans une grande mesure la première en Colombie-Britannique. Elle pourra aussi la remplacer jusqu'à un certain point dans l'Est du Canada, si les frais de production sont assez faibles pour qu'elle puisse se vendre à meilleur marché que l'huile de foie de morue, même avec les frais de transport. Comme l'huile de sardine a été employée jusqu'ici principalement pour des fins industrielles, elle ne rapportait que peu aux producteurs mais nous espérons qu'étant donné les qualités évidentes de cette huile, elle sera bientôt offerte, à prix très raisonnable, pour l'alimentation des volailles.

H. S. Gutteridge, Ferme expérimentale centrale, Ottawa.

Théâtre CORONA, No. 89,191

Théâtre CORONA, No. 88,132 Théâtre CORONA, No. 88,177



"C'est du miel délicieux — combien en désirez-vous?"



C'EST LE TEMPS DE CHANGER POUR DE LA Frontenac Export Ale

GARDES-MAGASINS

Pourquoi on emploie des gardes-magasins

La thésaurisation, c'est-à-dire l'habitude qu'ont certaines personnes d'accumuler ou d'accumuler, a été l'objet de vives critiques en ces derniers temps. Il y a cependant des circonstances où cette habitude a été d'un grand bienfait pour l'humanité. Il y a plusieurs milliers d'années, une personne qui savait observer s'aperçut que certains petits insectes avaient développé cette manie à un degré remarquable, et cette personne, jugeant, comme beaucoup d'entre nous aujourd'hui, que c'était là une mauvaise habitude, chercha le moyen d'obliger le thésauriseur à rendre une partie de son magot. Ce ne fut pas facile. On s'aperçut bien vite que l'abeille était prête à se battre pour garder ce qu'elle avait accumulé tout comme elle était prête à travailler et à entasser sans relâche, et les résultats de la lutte furent douloureux pour le piller. Puisque les insectes se refusaient à abandonner paisiblement leurs provisions, on décida de les faire mourir et on les exposa pour cela aux vapeurs de soufre. Une fois le travailleur mort, on n'eut aucune peine à le dépouiller de ses biens, mais on s'aperçut bien vite que si l'on tuait toujours le travailleur pour s'emparer de ses provisions, il n'y aurait bientôt plus de provisions à voler. Cependant, on trouva bientôt le moyen de surmonter cette difficulté, et de prendre les provisions sans que les propriétaires s'en aperçoivent. On encourage aujourd'hui les abeilles à déposer leur miel dans des boîtes (appelées hausses) que l'on place par-dessus la chambre où elles élèvent leurs petits, et dès que ces boîtes sont remplies de miel, l'apiculteur glisse par-dessous une mince planche munie d'une sortie, que l'on appelle "garde-magasin". L'ouverture de cette planche est disposée de telle façon que les abeilles peuvent sortir pour aller butiner aux champs, mais elles ne peuvent rentrer, et au bout de quelques heures on enlève la boîte pleine sans que les abeilles le sachent et l'on met à la place une boîte vide pour la faire remplir de nouveau. On emplit tous les ruchers des fermes expérimentales. C'est le moyen le plus facile et le moins douloureux d'enlever aux abeilles le fruit de leur travail. Le matériel de tous les ruchers devrait toujours comprendre des gardes-magasins.

C. B. Gooderham, Apiculteur du Dominion.

Théâtre CORONA, No. 89,242
Théâtre CORONA, No. 89,287
Théâtre CORONA, No. 89,344
Théâtre CORONA, No. 89,389

TOMATES

La mosaïque et la rayure de la tomate sont portées par la semence

Après de longues recherches conduites au Laboratoire fédéral de Pathologie végétale, de Ste. Catherine, Ont., un laboratoire annexe du Service de la Botanique de la Division des fermes expérimentales, on a obtenu la preuve que les maladies appelées "mosaïque" et "rayure" sont portées par la graine de semence. La démonstration de ce fait a été effectuée de deux façons au Laboratoire de Ste. Catherine: (1) en cultivant, dans des conditions contrôlées, des pieds de tomates provenant de graine cueillie sur des pieds atteints de rayure et (2) en inoculant des pieds sains de tomate avec l'embryon écrasé de la graine, provenant de pieds infectés par la rayure et la mosaïque.

Par le premier moyen on a obtenu jusqu'à huit pour cent de rayure et plus de 30 pour cent de mosaïque. Le deuxième a donné jusqu'à 66 2/3 pour cent de rayure et de mosaïque. Il est à noter cependant que parfois la graine rayée, c'est-à-dire la graine provenant de plants atteints de rayure, a donné naissance à des plants qui étaient tout-à-fait sains; il est donc évident que toute la graine partant d'une plante malade ne transmet pas nécessairement la maladie. On peut en dire autant de la graine mosaïquée, c'est-à-dire de la graine provenant de plants atteints par la mosaïque. On a par contre recueilli la preuve bien claire que le virus de la mosaïque est présent dans l'embryon de la semence, ce qui démontre que la semence peut toujours transmettre la maladie.

Tous les efforts que l'on avait tentés jusqu'ici pour maîtriser la rayure n'avaient eu que très peu de succès; c'était surtout parce que l'on ne savait pas comment la maladie prenait naissance. Maintenant que nos pathologistes ont démontré que cette maladie peut être portée dans la semence, la question est toute résolue: il s'agit d'employer de la graine qui vient de plants sans maladie. On espère donc qu'en employant de la graine propre et en prenant les précautions nécessaires pour que les plants ne soient pas infectés par la terre ou par les insectes, on arrivera à prévenir cette maladie et que l'on épargnera ainsi tous les ans aux cultivateurs canadiens des pertes se chiffant par milliers de dollars, grâce aux travaux de recherches conduits au Laboratoire de Pathologie végétale de Ste. Catherine, Ont.

Du reste, les résultats déjà obtenus au Laboratoire de Ste. Catherine, Ont., avec de la graine de semence spécialement sélectionnée sur des pieds de tomate sains, donnent tout lieu de croire que l'on pourra parfaitement prévenir

T. D. BOUCHARD C. MERCURE

\$500,000,000

VOILA LE CHIFFRE DES PERTES PAR LE FEU DURANT L'ANNEE ECOULEE

Protégez-vous en assurant toutes vos propriétés avec une maison responsable.

BOUCHARD & MERCURE, ENRG.

Courtiers en assurances générales.

Téléphones: Bureau 98—Résidence 800w

9, rue St-Denis, SAINT-HYACINTHE

SURETE INTEGRITE SERVICE

Théâtre CORONA, No. 88,076 Théâtre CORONA, No. 88,031
Théâtre CORONA, No. 88,581 Théâtre CORONA, No. 88,637

UNE HEUREUSE DECOUVERTE

H Les poudres D. I. A. B. contre le diabète P

sont maintenant en vente

Un traitement gratuit de trois semaines sera donné dans chaque comté de la province à la personne qui en fera la demande. Ce traitement est suffisant pour 75% des cas du diabète.

Adressez-vous à M. HENRI PELOQUIN Saint-Hyacinthe

DEPOSITAIRE POUR ST-HYACINTHE: Pharmacie BRODEUR, Coin Cascades et St-Denis.

Théâtre CORONA, No. 88,682 Théâtre CORONA, No. 88,738

En hiver ou en été

BOUTEILLE de 10 onces \$1.20

Vendu aussi en bouteilles de 26 onces \$2.85 de 40 onces \$4.25

N'acceptez pas de succédané.

JOHN de KUYPER & SON, Distillateurs, Maison fondée en 1695 ROTTERDAM - HOLLANDE

Théâtre CORONA, No. 88,783 Théâtre CORONA, No. 88,841

la rayure. Au moyen de cette semence on a pu obtenir cinq récoltes successives de tomates sans la moindre trace de mosaïque ou de rayure, tandis qu'au paravant cette maladie existait généralement dans toutes les récoltes. Nous recommandons donc au producteur de choisir lui-même sa propre semence parmi les pieds sains; il réduira ainsi, ces maladies au plus strict minimum.

HEU! HEU!
—Toto, l'épicer t'a-t-il assuré que ces œufs étaient frais?
—Non, il m'a seulement recommandé de ne pas lambiner à vous les apporter.

IL NE S'ENTEND PLUS!
—J'avais l'habitude de me réveiller toutes les nuits tellement je ronflais fort.
—Et maintenant?
—Je couche dans la chambre voisine.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

LA SEMAINE SOCIALE DE MONTREAL

Qui doit y participer ?

Dissipons d'abord une illusion. Les Semaines sociales ne forment pas un groupe fermé où ceux-là seuls peuvent assister aux séances qui lui sont affiliés.

Oeuvre essentiellement doctrinale, enseignante, la Semaine sociale ouvre ses portes à toutes les personnes qu'intéressent les problèmes sociaux et qui veulent mieux savoir pour mieux agir.

Rappelons, afin de nous faire mieux comprendre, le dessein des fondateurs de cette institution. Ils partirent de trois faits:

1. Au fond de toutes les difficultés actuelles, il y a un désordre affectant les moeurs, les lois et les institutions sociales. Ce désordre procède sans doute de défaillances de la nature humaine, mais aussi de faux principes qui ont prévalu dans l'organisation de la société.

2. La doctrine catholique contient une morale sociale constamment à jour et apte à fournir les directives et les règles pour une meilleure organisation des rapports sociaux contemporains.

3. Malheureusement, cette doctrine, dont les papes ont montré les convenances aux maux présents, n'est ni assez connue, ni suffisamment méditée, et trop peu sont capables d'en faire l'application aux problèmes sociaux qui agitent notre époque.

De ces observations très simples, les promoteurs des Semaines Sociales ont conclu que l'attitude des catholiques voulant être logiques avec leurs principes devait consister à étudier et les faits révélant la nature des questions à résoudre, et la doctrine catholique qui peut en éclairer les solutions.

Mais ils ont bien vite compris qu'une telle étude réclamait plus de temps qu'un simple Congrès, qu'il lui fallait des guides de science sûrs et un milieu favorable.

De là ces sessions de cinq à six jours sous la conduite de maîtres apportant le fruit de travaux longuement mûris et où sont convoqués d'abord ceux qu'on appelle les autorités sociales: membres du clergé, hommes investis de charges publiques, dirigeants d'associations, chefs d'industries, professionnels, journalistes, etc.

Le corps professoral, ecclésiastique et laïque, masculin et féminin y a aussi sa place marquée. Pie XI n'a-t-il pas insisté dans son encyclique Quadragesimo Anno sur la formation

STE-ANNE DE BEAUPRE

On se rappelle le succès considérable remporté l'hiver dernier par le livre de M. Robert Rumilly sur Sir Wilfrid Laurier. La préface était écrite par M. René Doumic, de l'Académie Française. L'éminent académicien disait: "Voici un beau livre, aussi instructif que captivant... A tous ses mérites, il joint celui d'une langue savoureuse et de ce parfait naturel qui vaut mieux que tous les artifices". Les grands noms de la critique française, par exemple le R. P. Doncoeur, ont ratifié ce jugement.

Or, M. Rumilly vient de faire paraître un nouvel ouvrage qui ne méritera pas moins de compliments, et ne remportera pas un succès moindre. C'est "Sainte-Anne de Beauré" dédié à S. Ex. Mgr Villeneuve, Archevêque de Québec et Primat du Canada. Ce volume est également édité par la maison Flammarion de Paris. Il est maintenant arrivé au Canada. Il raconte l'histoire, décrit les aspects et chante la gloire du grand pèlerinage canadien. Des pages émouvantes sont consacrées à Québec. M. Rumilly est un Français qui a adopté notre pays, et trouve pour en parler des accents qui non seulement ont une magnifique tenue littéraire, mais aussi vont droit au coeur.

De même que "Sir Wilfrid Laurier", "Sainte-Anne de Beauré" est écrit d'une façon telle que cette lecture est aussi plaisante et charmante que celle des romans les plus colorés. Voilà un livre qui se trouvera dans toutes les mains.

sociale dont a besoin la jeunesse. Mais comment, soit à l'école primaire, soit dans les convents et académies commerciales, soit dans les collèges et les universités, cette formation — car elle doit se poursuivre à tous les stades de l'enseignement — pourra-t-elle être donnée sans une initiation, une préparation dans le genre de celle que poursuivent les Semaines sociales ?

Les membres enfin d'associations catholiques: syndicats, organisations féminines, cercles d'études, groupements de jeunesse sont spécialement invités. Ne doivent-ils pas être les premiers à mettre en pratique les enseignements sociaux des Papes et par conséquent les premiers à les connaître à fond ?

Et voilà l'auditoire que les organisateurs de la semaine sociale de Montréal attendent du 29 août au 3 septembre. Nous faisons de nouveau un pressant appel afin qu'il soit nombreux.

Le Comité des Oeuvres catholiques de Montréal.

L'HYGIENE DE LA BOUCHE

Le régime alimentaire et les dents

(Dixième article)

La vie réglée. — Si l'on veut que les enfants aient des dents saines et solides, il faut leur imposer un régime de vie convenablement réglé. L'observance d'un ou deux principes d'hygiène ne suffit pas pour produire des tissus normaux ou pour les maintenir en santé quand ils sont formés.

Une alimentation convenable, une propreté minutieuse, de l'exercice en plein air, du repos, un sommeil réparateur dans une chambre bien aérée et d'agréables moments de récréation: voilà autant d'éléments qui concourent au fonctionnement normal des cellules organiques.

Période pré-natale. — Nous avons déjà parlé du régime alimentaire de la mère pendant la période pré-natale et les mois d'allaitement. Il y a lieu d'ajouter quelques observations sur les soins que la future mère doit donner à sa propre bouche.

Les éléments qui servent à former le corps de l'enfant proviennent de deux sources: les aliments ingérés par la mère et les tissus de son propre corps. Si l'alimentation de la mère est insuffisante et si l'assimilation se fait mal, la nature protège l'enfant aux dépens de la mère.

Pour le développement normal de ses os et de ses dents, phosphore et de vitamines. Si l'enfant a besoin de calcium, de la mère n'en trouve pas en quantité suffisante dans son régime alimentaire, ils seront pris à même ses propres dents et ses propres os. De là la croyance populaire qu'une mère doit payer par la perte d'une ou de plusieurs de ses dents chaque enfant qu'elle met au monde.

Il n'y a aucune raison pour que les dents d'une mère en bonne santé soient affectées, si elle suit le régime alimentaire prescrit par son médecin, et si elle prend soin de ses dents et de ses gencives.

La carie dentaire pendant cette période comme en tout temps d'ailleurs, tient à ce que les principes de l'hygiène ne sont pas suffisamment observés, à moins que l'on soit en présence de quelque anomalie. Soins des dents de la mère. — Pour conserver ses dents en bon état pendant cette période, la mère doit:

1. Se rincer la bouche avec une solution saline, et se brosser les dents trois fois par jour.
2. Se faire examiner les dents tous les deux mois.
3. Eviter les trop longues séances chez le dentiste et prévenir celui-ci de son état.
4. Faire réparer ses dents sans tarder. "Il n'y a aucun danger".
5. Se faire nettoyer les dents par un dentiste à des intervalles réguliers.

LA FEDERATION DES GARDES

On nous informe que l'annuaire général de la Fédération Catholique des Gardes Indépendantes du Canada, Mgr J.-H. Bouffard, P. D., curé de la paroisse St-Malo, Québec, officiera à la messe inaugurale, célébrée en l'église de la paroisse St-Edouard, Montréal, à l'occasion de la 11e convention annuelle de la Fédération Catholique des Gardes Indépendantes du Canada qui se tiendra à Montréal, les 6, 7 et 8 août prochain.

La Fédération Catholique des Gardes Indépendantes du Canada se compose actuellement des Unités suivantes: Garde Ind. Champlain, Québec; Garde Jacques-Cartier Inc., Québec; Garde Dollard-Ormeaux, Québec; Garde Ind. Champlain, Ottawa, Ont.; Garde Ind. du Sacré-Coeur, Rivière-du-Loup; Garde des Chevaliers de Sillery, Sillery; Garde Montcalm Inc., Québec; Garde d'Honneur Inc., St-Hyacinthe; Garde Ind. St-Pierre Inc., Joliette; Garde Ind. St-Edouard, Montréal; Garde Frontenac Inc., Québec; Garde Champlain Ind. Inc., Valleyfield-Nord; Garde Ste-Philomène de Rosemont, Montréal; Garde Notre-Dame, Trois-Rivières; Garde Notre-Dame de la Garde, Québec; Garde Les Chasseurs de Salaberry, Québec; Garde d'Honneur Laval Inc., Québec; Garde des Hussards Eng., St-Hyacinthe; Garde St-Vincent Ferrer, Montréal.

Nous comptons aussi sur la présence d'importantes délégations des Gardes invités suivantes: Garde d'Honneur de la Société St-Jean-Baptiste de Plattsburg, New-York; Garde St-Dominique de Jonquières, Chicoutimi; Garde Jeanne d'Arc, Québec.

A cette occasion le Pacifique Canadien organise une excursion Québec-Montréal. Pour ce qui est des Gardes Fédérées, le départ s'effectuera à minuit, gare du Palais, samedi soir, le 6 août prochain. Le départ de Montréal, gare Viger, s'effectuera à 11 hrs, lundi soir, le 8 août prochain.

Le colonel J.-Arthur Hamel, brigadier de la Fédération Catholique des Gardes Indépendantes du Canada, se rend aux quartiers de la Garde St-Edouard, Montréal pour la décision finale des derniers détails du programme officiel de cette convention que nous publierons prochainement. L'heure officielle de la convention sera l'heure avancée.

Communiqué

Ces précautions préviendront le mal de dents, les abcès et le saignement des gencives, et écarteront de la mère ainsi que de l'enfant les dangers des troubles nerveux et des infections généralisées dont une bouche négligée est fréquemment la cause.

NOTRE MORTALITE

La plus faible du pays

Ceci, grâce à l'activité des nouvelles unités d'hygiène créées par le gouvernement

Pour la première fois dans l'histoire de la province de Québec, les statistiques de mortalité sont les plus faibles pour les quatre premiers mois de l'année que celle de toutes les autres provinces du Canada prises individuellement. La mortalité infantile se trouve dans le même cas, à déclarer l'Hon. L. A. Taschereau aujourd'hui. "Ce n'est pas sans orgueil que nous pouvons citer ce fait", a ajouté le premier ministre.

La diminution de la mortalité, dans l'opinion de M. Taschereau, est due en grande partie à l'activité des 28 unités sanitaires, desservant 36 comtés, et établies par son gouvernement.

Les statistiques se lisent ainsi:

La mortalité en générale a baissé de 15.9 par mille habitants en 1926, à 11.9 en 1932 et la baisse de la mortalité infantile a été aussi considérable puisqu'en 1916 elle était de 138.1 par mille enfants et qu'elle est aujourd'hui de 94.1. Ces statistiques ont été publiées par le Dr A. Lessard, directeur du service provincial d'hygiène.

Un agréable voyage de fin de semaine

Les environs de la cité de Québec offrent peu de voyages de fin de semaine qui soient plus agréables et plus variés que le circuit Québec Rivière-du-Loup-Saint-Siméon-Québec. Ce "tour" d'à peu près 235 milles de longueur renferme de quoi satisfaire les goûts les plus divers. Les deux rives du Saint-Laurent, en bas de Québec, sont en effet renommées à plus d'un titre et leurs souvenirs historiques, leur développement agricole, leurs paysages pittoresques et le contraste même qu'elles présentent donnent à ce circuit un attrait qu'on trouve rarement ailleurs à un tel degré.

De Québec à Rivière-du-Loup, une distance de 123 milles, la route côtoie d'un bout à l'autre le fleuve Saint-Laurent et traverse une région dont les premières paroisses remontent à la dernière moitié du dix-septième siècle. De cette lointaine origine, quelques-unes ont conservé des reliques intéressantes, vieilles maisons aux murs épais en pierres des champs, petites églises au toit pointu et à l'intérieur abondamment orné de sculptures sur bois, d'une facture souvent artistique, et de tableaux parfois signés par des vieux maîtres. D'autres localités sont des centres de villégiature fréquentés par les citadins qui y possèdent des résidences d'été et par les touristes qui y apprécient le confort et la cordialité de l'hospitalité canadienne-française.

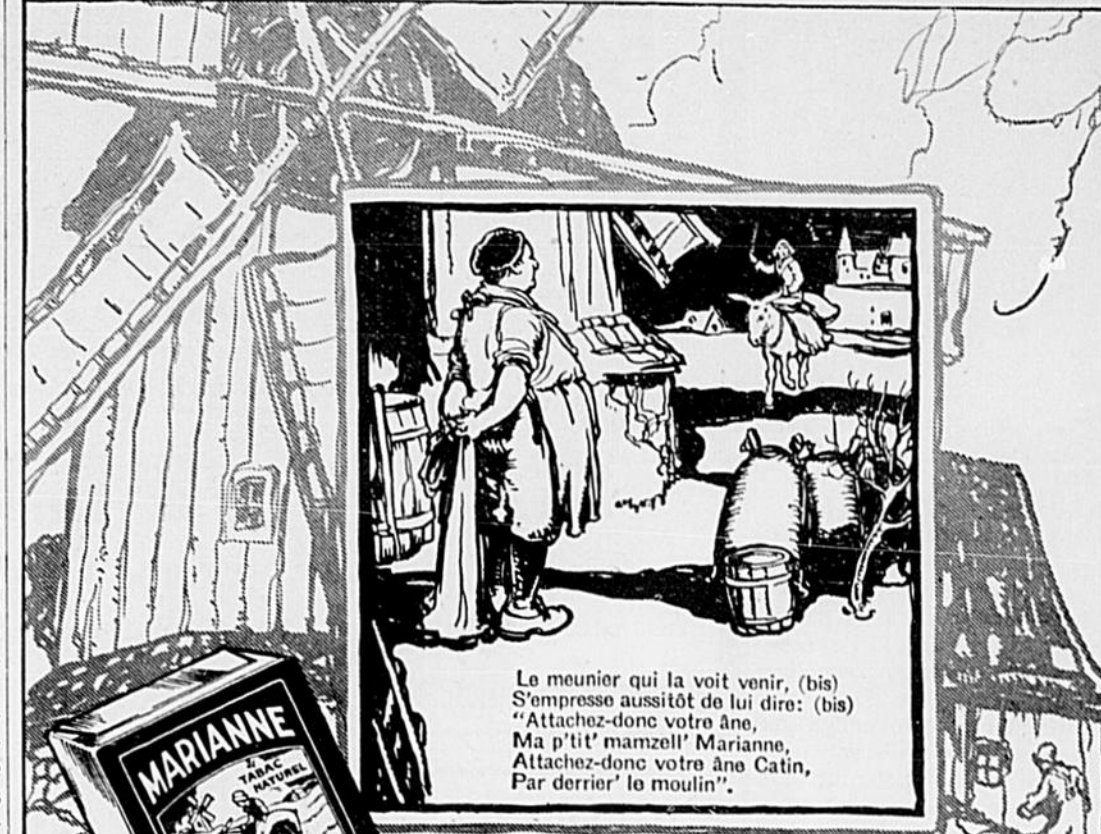
De Rivière-du-Loup à St-Siméon, la traversée se fait par un vapeur qui quitte le quai de Rivière-du-Loup vers 8.15 hrs A. M. et arrive à St-Siméon à 9.30 hrs A. M. Le tarif de la traversée est de \$5.00 pour une automobile et de \$2.00 par passager. Les passagers arrivant à Rivière-du-Loup le soir peuvent passer la nuit à bord moyennant une légère charge additionnelle.

Le voyage de retour à Québec se fait par la section St-Siméon-Québec. Ce trajet de 113 milles est fortement accidenté, la route passant sur près de quatre-vingt milles au sommets des Laurentides, d'où elle ne revient au niveau du fleuve qu'à deux endroits, à La Malbaie et à Baie-Saint-Paul. Mais ce parcours permet au voyageur d'admirer la merveilleuse beauté des paysages laurentiens, l'immensité des horizons sans cesse renouvelés et, par quelques éclaircies dans la forêt, le cours superbe du fleuve Saint-Laurent et les lointains villages de la rive sud.

La dernière partie de la route, de Saint-Joachim à Québec, traverse l'historique côte de Beauré, la première région ouverte à la colonisation, après la fondation de Québec.

Toutes les localités situées sur ce parcours sont dotées d'hôtels et de restaurants de première classe et de bons garages.

"Marianne s'en va t'au moulin"



Le meunier qui la voit venir, (bis) S'empresse aussitôt de lui dire: (bis) "Attachez-donc votre âne, Ma p'tit' mamzell' Marianne, Attachez-donc votre âne Catin, Par derrière' le moulin".

Advertisement for MARIANNE tobacco. Price 10¢ LE PAQUET. Description: Le Marianne renferme la saveur et l'arôme délicats des tabacs naturels cultivés dans la belle province de Québec, y compris le Quesnel. It is a mixture of various tobacco choices from the province of Québec.

Théâtre CORONA, No. 88,233 Théâtre CORONA, No. 88,291 Théâtre CORONA, No. 88,334

LES VACANCES

Nous avons tous besoin de vacances pour nous remettre après nos travaux de l'année, mais il faut qu'elles soient une période de repos, autrement elles vont nous faire du tort au lieu que du bien.

Nous avons tous besoin de vacances, et c'est surtout la ménagère qui a besoin de se reposer puisque sa tâche en est une des plus dures. Les vacances font reposer le corps et l'esprit, et c'est pendant les vacances que l'organisme doit reprendre les forces et l'énergie qu'il a perdu à ses travaux.

C'est à chacun de nous de choisir le genre de vacances qui plait le plus. Les idées de tous ne sont pas identiques sur ce point. L'amateur de la pêche ne se rend pas compte que son voisin ne l'est pas autant. Les joueurs de golf ne veulent pas faire autre chose pendant la belle saison. Les amusements de jeunes gens ne sont pas les mêmes que ceux de leurs aînés.

Il faut faire des vacances un temps de jouissance, donc, avant d'y entrer nous devons réfléchir un peu à leur propos.

Il ne faut pas, par exemple, nous exposer au danger de tomber malade par la fièvre typhoïde pendant ou après les vacances. Nous devons donc nous informer au sujet de la salubrité de l'eau dans la localité où nous allons passer nos vacances, ou au moins, quand nous y sommes rendus, faire bouillir ou chloriner l'eau avant de nous en servir, si nous n'avons pas pu nous rendre compte de sa pureté. Les plus belles sources, les ruisseaux les plus clairs peuvent être atteints des microbes de la fièvre typhoïde.

Le soleil est bon et nécessaire à la santé, mais il ne faut pas trop nous exposer à ses rayons directs. Mieux vaut de prendre nos bains de soleil lentement et graduellement que de nous exposer subitement et pendant une période trop prolongée au soleil, et ensuite passer des jours et des nuits en pleurant notre imprudence.

Nombreux sont les parents qui veillent soigneusement à la santé de leur famille pendant tout l'année, mais qui laissent leurs enfants encourir toute sorte de danger pendant les vacances parce qu'ils ont l'idée que les districts ruraux sont toujours des localités salubres et que la maladie n'existe presque pas à la campagne. Ils doivent se rendre compte que la maladie se trouve à la campagne comme dans la ville. Les fermes sont dans la campagne, et c'est sur la ferme que peut se trouver la vache tuberculeuse. Si les enfants prennent le lait d'une vache tuberculeuse pendant leur séjour à la campagne, ils peuvent aussi bien contracter la tuberculose à la campagne que dans la ville. Dans la plupart de nos villes, la pas-

Advertisement for La Cie de Transport Provinciale. Includes text: "En voiture! pour... partout!" and "NOUVEAU BAS PRIX Service St-Hyacinthe - Montréal ALLER \$1.00, ALLER ET RETOUR \$1.80".

Théâtre CORONA, No. 88,379 Théâtre CORONA, No. 88,434

Advertisement for The MONARCH LIFE ASSURANCE COMPANY. Text: "UNE PUISSANTE COMPAGNIE FONDEE EN 1906".

Théâtre CORONA, No. 88,479 Théâtre CORONA, No. 88,535

Advertisement for NOMME PRESIDENT. Includes a portrait of M. S. J. Hungerford and text: "M. S. J. Hungerford, vice-président, directeur de l'exploitation et de la construction au Canadien National, qui vient d'être nommé président intérimaire de ce réseau en remplacement de sir Henry Thornton, démissionnaire."

Large advertisement for Molson beer. Includes cartoon of a man with a speech bubble saying "CRE BADLUK! LE MAIRE," and text: "donnes'y d'la Molson... ça te remettra d'aplomb dans son estime".

COURRIERS

SAINT-DENIS

Samedi Mme Veuve Henri Allaire épousait M. Napoléon Larivière...

—En visite ici Mlle Marcelle Lanoie et sa sœur de Saint-Aimé chez M. Aldéas Champigny.

—Mlle Simonne Champigny de Saint-David chez son frère M. Camille Champigny.

—M. et Mme Ovide Bousquet et leurs fils de Ste-Madeleine chez Mme Philias Messier.

—La paroisse compte un ministre de Dieu de plus parmi ses enfants. Le Rév. P. Stanislas Leblanc missionnaire, Père Blanc d'Afrique a chanté sa première messe solennelle dans la paroisse.

La visite des membres de la chorale de la paroisse de Ste-Anne de Danville a coïncidé avec la belle fête de dimanche. Ce sont ceux qui se chargèrent des frais du chant.

SAINT-THOMAS D'AQUIN

M. et Mme Louis Rivet des Etats-Unis étaient de passage dans la paroisse au début de la semaine.

—Mlle Blanche Chartier de Montréal était de passage chez M. et Mme Adélar Yvon ainsi que son petit neveu Léon Sirois.

—Mme Alb. Gadbois de Détrouit est de passage chez son père M. J. B. Laporte.

—M. et Mme A. Rondeau des Etats-Unis passèrent quelques semaines chez leurs parents M. et Mme Arthur Bousquet.

—M. et Mmes Edmour et Joseph Dion de Wal-Thorn, Mass. quittèrent notre paroisse la semaine dernière après avoir passé quelques semaines chez Mme Napoléon Chagnon.

—M. Omer Guertin de Saint-Ours était de passage chez son frère M. Ovide Guertin au début de la semaine.

SAINT-DAMASE

Mardi, le 19 juillet, eut lieu le mariage de Mlle Aurore Fontaine à M. Richard Jodoin de Sainte-Madeleine. Après la cérémonie il y eut réception chez les parents de la mariée.

Les joyeux époux s'embarquèrent aussitôt pour voyage à Ste-Anne de Beupré.

—Dimanche dernier le club de balle au camp de St-Damase est allé rencontrer celui de Ste-Madeleine. Le score fut de 6 à 7. Les vaillants joueurs de Saint-Damase revinrent avec l'honneur de la victoire.

ACTON-VALE

Partie de balle au camp dimanche après-midi entre notre club local et Richmond à Acton-Vale notre club a été victorieux de 6 à 0 et notre club de la manufacture de caoutchouc a été joué à South Durham et s'est fait battre de 4 à 1.

—La tombola qui a commencé samedi le 16 juillet s'est continuée toute la semaine et s'est terminée le 23 avec une recette de \$816.45. Les enfants de Marie sont bien satisfaites de leur résultat. Il y a eu des vues et des magies presque tous les soirs du bazar, c'était intéressant.

HUM ! HUM !

Amoureuse — croyez-vous à la réalisation des rêves ? Réponse — Comme à une promesse de politicien.

5 1/2 %

Cité de St-Hyacinthe

Renseignements complets sur demande.

RENÉ DESJARDINS

7 rue Denis ST-HYACINTHE

Représentant : Crédit ANGLO-FRANÇAIS Ltée

PÊLÉRINAGE

Au Cap-de-la Madeleine par autobus, le 14 Août.

Billets en vente chez Mme H. Beauregard,

20 CONCORDE

Pressez-vous car les billets sont limités.

LE CLAIRON

Journal Hebdomadaire publié à Saint-Hyacinthe tous les vendredis au No. 173 rue Girouard, par

L'Imprimerie Yamaska

ABONNEMENT

A St-Hyacinthe (livré à domicile) et aux Etats-Unis par année \$1.50

Ailleurs au Canada 1.00

5 Cts le Numéro

En vente chez MM. Lucien Boivin, 106 rue Mondor et H. Barré, 231, rue Cascades, marchands de journaux.

SAINTE-HELENE

Mlles Armande et Florence Bédard ont été rendre visite à leurs amis de St-Eugène ces jours derniers.

—M. et Mme Adrien Auger, de Montréal, et leurs fillettes, Madeleine, Lucille et Françoise, sont en visite chez M. le Dr Auger.

—Mlle Gabrielle Girard de Montréal, a passé une quinzaine chez son oncle M. Desmeules.

—Dimanche le 23 en visite chez M. J. Bédard, M. et Mme Alphère Duhamel et leur fils Marcel ainsi que Mlle Gracia Bédard, de Saint-Hyacinthe.

—M. Alexis Bisailon de Montréal, était en promenade chez ses filles, Mmes Dupuis et Gauthier.

—Chez M. Hyacinthe Lusier, M. Alphonse Sicard de Montréal.

—Après 7 ans de service, comme télégraphiste dans notre paroisse, M. Eugène Brochu, ira demeurer à Trois-Pistoles, Cté de Témiscouata.

SAINT-PIE

Le 17 juillet a été baptisé Marie, Lucille, Madeleine, fille de M. et Mme Adélar Chaput. Parrain et marraine M. et Mme Wilma Chaput. Porteuse Mlle Juliette Chaput, tante de l'enfant. Nos félicitations.

MARIEVILLE

Judi dernier vers les 4 hres un incendie prit naissance dans un camion appartenant à un nommé Dalgé de Granby, alors qu'il se trouvait dans la cour de l'Hôtel Bessette et à quelques pieds de l'hôtel même, et l'alarme fut donnée et les pompiers répondirent rapidement et empêchèrent le feu de faire de graves dégâts, car tout près de l'hôtel il y avait le hangar

THE RADIO CAFE GRATIS! A l'occasion de l'ouverture de notre nouveau magasin Thé-Café-Biscuits nous donnerons un magnifique radio, qui sera tiré le 6 août. Coupons donnés avec chaque achat. Paul-Emile Gaucher 219 CASCADES, TEL. 36 ST-HYACINTHE

PHARMACIE LANCTOT Coin CASCADES et MONDOR Téléphonez vos commandes à 387, vous jugerez de l'excellence de notre service. A nos clients de la campagne nous offrons un service postal très rapide. Prescriptions préparées par un pharmacien diplômé. Films et Kodaks Eastman. Laissez-nous vos films, nous les développons et imprimons en 24 hrs Bouquets de noces — Tributs floraux

CHEZ FOREST (SUCESSEUR DAME P. A. LEFEBVRE) Extra spécial pour 15 jours Chapeaux marque Dean Valeur \$4.50 pour \$2.95 Habits valeur \$20.00 à \$30.00 pour \$13.00 Cravates valeur 50 à 75 cts pour 39 cts

et un garage. A la même heure un transformateur appartenant à la Southern Canada Power, le-quel était installé tout près d'une des pompes pour le service d'eau de la municipalité, brûla, heureusement que tout était en bonne condition à la pompe qui se trouve à l'entrée de la ville. —La Southern Canada Power, est à s'organiser, pour bâtir ligne de transmission nouvelle entre Marieville et Ricouliu.

LA CONVENTION DES MUNICIPALITES (Suite de la page 1)

commerce des cités et grandes villes se prévalent de la section III, Chapitre 117 S. R. P. Q. 1925, pour faire faire de la sollicitation à domicile, sans payer aucune taxe d'affaires, dans les villes de moins de quinze mille âmes de population.

ATTENDU que cette pratique est injuste, pour les marchands détaillants locaux qui eux ont à payer leurs taxes d'affaires.

ATTENDU qu'en différentes occasions et plus particulièrement l'an passé et l'année précédente lors de conventions de l'Union des Municipalités de la province de Québec, des résolutions ont été adoptées priant les autorités compétentes de bien vouloir amender la dite section III, Chapitre 117, des S. R. P. Q. 1925

QU'IL SOIT RESOLU: 1o Que le parlement de la province de Québec soit prié d'amender la section III, Chapitre 117, S. R. P. Q. 1925, en faisant disparaître les mots "DE QUINZE MILLE AMES OU PLUS" des 7ième et 8ième lignes du paragraphe 6.

2o Que l'Exécutif de l'Union des Municipalités fasse tout en son pouvoir pour que la présente requête soit régulièrement soumise au parlement de la province de Québec.

RESOLUTION No. 6 Licences et taxes de commerce

PROPOSE PAR M. le Dr Alfred Cherrier, maire de Saint-Jérôme SECONDE PAR M. C. E. Dubé, maire de Rivière du Loup

ATTENDU que l'imposition de licences ou taxes de commerce par les municipalités soulève de nombreuses difficultés et donne lieu à des abus considérables;

ATTENDU qu'à chaque convention cette question est débattue sous une forme ou sous une autre;

QU'IL SOIT RESOLU: De nommer un comité composé de l'Hon. T. D. Bouchard, MM. W. Moisan, P. E. Boivin, Dr Alfred Cherrier, Oscar Morin et Joseph Jean pour étudier cette question sous tous ses aspects et faire rapport à la convention d'automne si possible et d'inviter les municipalités à faire leurs suggestions au dit comité le ou avant le 1er octobre 1932.

RESOLUTION No. 7 Félicitations aux commissaires

PROPOSE PAR M. le Dr J. O. Leblond, maire de Lévis, SECONDE PAR M. Colin C. MacPherson, échevin de Magog.

ET RESOLU: Que l'Union des municipalités de la province de Québec désire exprimer sa gratitude envers le gouvernement de la province pour avoir créé la Commission Municipale et pour avoir mis à la disposition de nos municipalités cet organisme destiné à leur rendre de grands services.

Que cette Union profite de cette convention pour réitérer au gouvernement le plaisir qu'elle a ressenti en apprenant la nomination de M. Oscar Morin à la présidence de cette commission et celle de M. L. E. Potvin, comme commissaire et félicite les deux titulaires de l'honneur dont ils ont été l'objet par cette nomination.

Que le Secrétaire soit prié de transmettre copie des présentes à l'Hon. Ministre des Affaires Municipales, à MM. Os-

car Morin et L. E. Potvin et les assurer de la coopération de l'Union dans l'adoption de toutes mesures tendant à améliorer la situation municipale dans la province de Québec.

RESOLUTION No. 8 Accidents sur les trottoirs

PROPOSE PAR M. C. Allen, maire de la ville de Verdun SECONDE PAR M. J. T. R. Boissy, maire de St-Lambert. ET RESOLU:

ATTENDU que les municipalités de cités et de villes ont été appelés en ces dernières années à payer des sommes exorbitantes comme dommages et frais par suite d'accidents survenus sur les trottoirs;

ATTENDU que la plupart de ces accidents sont en fait dus à la négligence ou aux infirmités des personnes qui en sont les victimes alors que les villes prennent généralement toutes les mesures nécessaires pour éviter ces accidents;

ATTENDU que les cités et les villes sont dans la très grande majorité des cas dans l'impossibilité absolue d'établir qu'il n'y a pas eu négligence de leur part

IL EST EN CONSEQUENCE RESOLU que l'attention du ministre des affaires municipales soit attirée sur cette grave question et qu'il prie les officiers de son département de tâcher de trouver des moyens de restreindre la responsabilité des municipalités aux cas seulement de négligence grossière de leur part comme la chose existe aux Etats-Unis. Adoptée

RESOLUTION No. 9 La Municipalisation de l'électricité

PROPOSE PAR M. Arthur Drolet, échevin de la Cité de Québec, SECONDE PAR M. J. E. Dubé, maire de Rivière-du-Loup ET RESOLU:

ATTENDU que le conseil exécutif de l'Union des Municipalités dans le but de protéger les droits des corporations municipales possédant ou exploitant des systèmes électriques pour fournir leurs contribuables du pouvoir, de l'éclairage et du chauffage a fondé une section de l'Association qui sera chargée tout spécialement de défendre ses droits;

ATTENDU que les grandes corporations privées produisant et vendant de l'électricité font une campagne très active pour diminuer de plus en plus le nombre des municipalités exploitant des réseaux électriques;

ATTENDU qu'il est de l'intérêt public de maintenir la concurrence faite par les municipalités produisant ou vendant de l'électricité de manière à pouvoir obtenir des statistiques comparatives sur l'exploitation municipale et privée des réseaux électriques;

ATTENDU que la plupart des corporations ayant municipalisé la vente de l'électricité retirent des profits considérables de la dite exploitation comme il a été prouvé par les conférences prononcées sur ce sujet à différentes conventions de l'Union des Municipalités;

ATTENDU que la section pour la défense de la municipalisation de l'électricité est de nature à rendre des services considérables à la population de cette province;

CETTE convention déclare féliciter le bureau exécutif de l'Union d'avoir créé la section pour la défense des droits de la municipalisation électrique, l'encourage à développer cette section en créant si possible un bureau d'experts composé des ingénieurs des différentes municipalités exploitant des systèmes électriques pour faire profiter les municipalités de moindre importance des connaissances pratiques de ces techniciens, et invite les municipalités exploitant des réseaux électriques qui ne l'ont pas encore fait de se joindre à la dite section de l'Union.

IL EST DE PLUS RESOLU que le gouvernement provincial soit prié de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les droits des municipalités exploitant des réseaux électriques et particulièrement de celles qui ne fabriquent pas elles-mêmes leur courant mais ont à l'acheter des corporations privées et recommande à ce gouvernement de conserver les pouvoirs d'eau de la province qui ne sont pas encore exploités pour les développer au besoin et fournir aux corporations municipales qui le désireront le courant nécessaire à l'exploitation de systèmes de distribution électrique municipalisés.

Une copie de la présente résolution sera transmise à l'Hon. M. L. A. Taschereau, premier ministre et ministre des Affaires Municipales de la province. Adoptée

RESOLUTION No. 10 Félicitations et Remerciements

PROPOSE PAR: M. Wilfrid Lorrain, maire de l'Abord à Plouffe SECONDE PAR: M. Albert Giguère, maire de Shawinigan Falls. ET RESOLU:

QUE les membres de l'Union des municipalités de la province de Québec offrent des félicitations et des remerciements à tous ceux qui ont pris une part active à l'organisation et aux délibérations de ce congrès et spécialement à ceux qui ont donné des conférences. Adoptée

RESOLUTION No. 11 Entretien des routes

IL EST PROPOSE PAR M. J. T. R. Boissy, maire de St-Lambert; SECONDE PAR: M. Dr Alfred Cherrier, maire de St-Jérôme. ET RESOLU:

QUE l'Union des Municipalités de la Province de Québec réunie en convention annuelle prie le département de la Voirie provinciale de se charger du coût de l'entretien de toutes les routes numérotées passant à travers les petites municipalités d'une population n'excédant pas \$10,000. Adoptée

RESOLUTION No. 12 Remerciements à l'Hon. T. D. Bouchard

IL EST PROPOSE PAR M. J. M. Gabias, échevin de la Cité de Montréal et Président du Comité Exécutif, SECONDE PAR M. C. E. Dubé, maire de la Rivière-du-Loup. ET RESOLU A L'UNANIMITE

Que cette convention exprime à l'Honorable T. D. Bouchard ses remerciements les plus sincères pour les services qu'il a rendus à l'Association au cours de la présente convention en sa qualité de secrétaire-trésorier et déclare reconnaissant ce qu'il a fait de son travail infatigable si elle a obtenu le succès qu'elle remporte.

Une copie de la présente résolution sera transmise à l'Hon. M. Bouchard et aux journaux pour publication. Adoptée

RESOLUTION No. 13 Remerciements aux officiers de l'Union

IL EST PROPOSE PAR M. F. X. Lamontagne, maire de LaTuque SECONDE PAR M. J. E. DeBellefeuille, maire de Pointe-Claire ET RESOLU A L'UNANIMITE

Que cette convention reconnaissant le travail et le dévouement des directeurs de l'Association et particulièrement du Comité Exécutif prie les officiers et les membres du Bureau de Direction de recevoir l'expression de sa reconnaissance la plus profonde pour les services qu'ils ont rendus à l'Union et au monde municipal de la province. Adoptée



Il y a une RÉELLE ÉCONOMIE à cuire par L'ÉLECTRICITÉ

Abaissez les dépenses ménagères en cuisant par l'électricité. Achetez votre poêle électrique actuellement, à des termes faciles et au prix sensationnel du moment.



Southern Canada Power Company Limited "Appartenant à ceux qu'elle sert"

Théâtre CORONA, No. 91,137 Théâtre CORONA, No. 90,993 De St-Hyacinthe \$4.50 à aller et retour Portland et Old Orchard, Me. Dép. St-Hyacinthe par train spécial 9.30 p.m. vendredi, 5 août

RETOUR Le train spécial partira de Portland à 8.45 p.m., dimanche, 7 août. Les coupons de retour seront aussi valables dans les trains réguliers jusqu'à lundi, 8 août, inclusivement. Horaire basé sur l'heure solaire Admission aux voitures de première seulement. Aucun enregistrement de bagages. Demi-place pour enfants de 5 à 12 ans. CANADIEN NATIONAL

Théâtre CORONA, No. 90,611 Théâtre CORONA, No. 89,849

Avis Important

Monsieur Joseph L'Archevêque et Eusèbe Gaudette se sont portés acquéreur du matériel et accessoires d'automobiles du garage J. C. Drolet et sont en mesure de donner un bon service, garanti, sur tout ouvrage et réparations à des prix excessivement bas. Nous invitons les automobilistes à nous visiter.

A l'avenir le garage portera le nom de

Garage Idéal

Ondulation Permanente PRIX SPECIAL Fin de Juillet et le mois d'Août \$4.00, 2 pour \$7.00. Pour un beau permanent au prix populaire, garanti. Si vous voulez avoir de l'attention, satisfaction. Adressez-vous à Mme U. SANTOIRE 145 Cascades, Tél. 795, St-Hyacinthe

Téléphone: 244 W-244 J-88 115 CASCADES A. BLONDIN LIMITEE Marchand en gros MATERIEL DE CONSTRUCTION EN GENERALES SPECIALITE Tôle gauffrée galvanisée avec les plus bas prix. GLACIERE ELECTRIQUE MOULIN A LAVER ELECTRIQUE SAINT-HYACINTHE